

Site FR2100340

**Document d'objectifs  
du Site Natura 2000 n°95**

**« CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »**

**(Marne)**



*Document de compilation  
(Annexes du document de synthèse)*

**Décembre 2003**

**Site FR2100340**

**Document d'objectifs  
du Site Natura 2000 n°95**

**« CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »**

**(Marne)**

*Document de compilation  
(Annexes du document de synthèse)*

**Décembre 2003**

**Réalisation :**

David BECU  
chargé de missions chauves-souris au Conservatoire du patrimoine naturel de  
Champagne-Ardenne

**Sous la direction, relecture :**

Eric BELNOT, Ingénieur écologue, directeur-adjoint du Conservatoire du  
patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Financé par :**

DIREN Champagne-Ardenne

# SOMMAIRE

## **A – Informations générales sur le site**

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Carte du régime foncier et des maîtrises d'usage

Annexe 4 : Fiches d'inventaires

## **B – Contexte écologique**

Annexe 5 : Généralités sur les chauves-souris et fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Annexe 6 : Fiches descriptives et évaluation chiroptérologique des carrières souterraines de Vertus

Annexe 7 : Carte des habitats naturels

Annexe 8 : Résultats d'inventaires

Annexe 9 : Localisation des sites hivernaux prospectés dans le département de la Marne

## **C – Contexte socio-économique**

Annexe 10 : Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000

Annexe 11 : Localisation des activités humaines sur le site

## **D – Gestion écologique**

Annexe 12 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 13 : Fiches actions

Annexe 14 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

## **E - Administratif**

Annexe 15 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 16 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

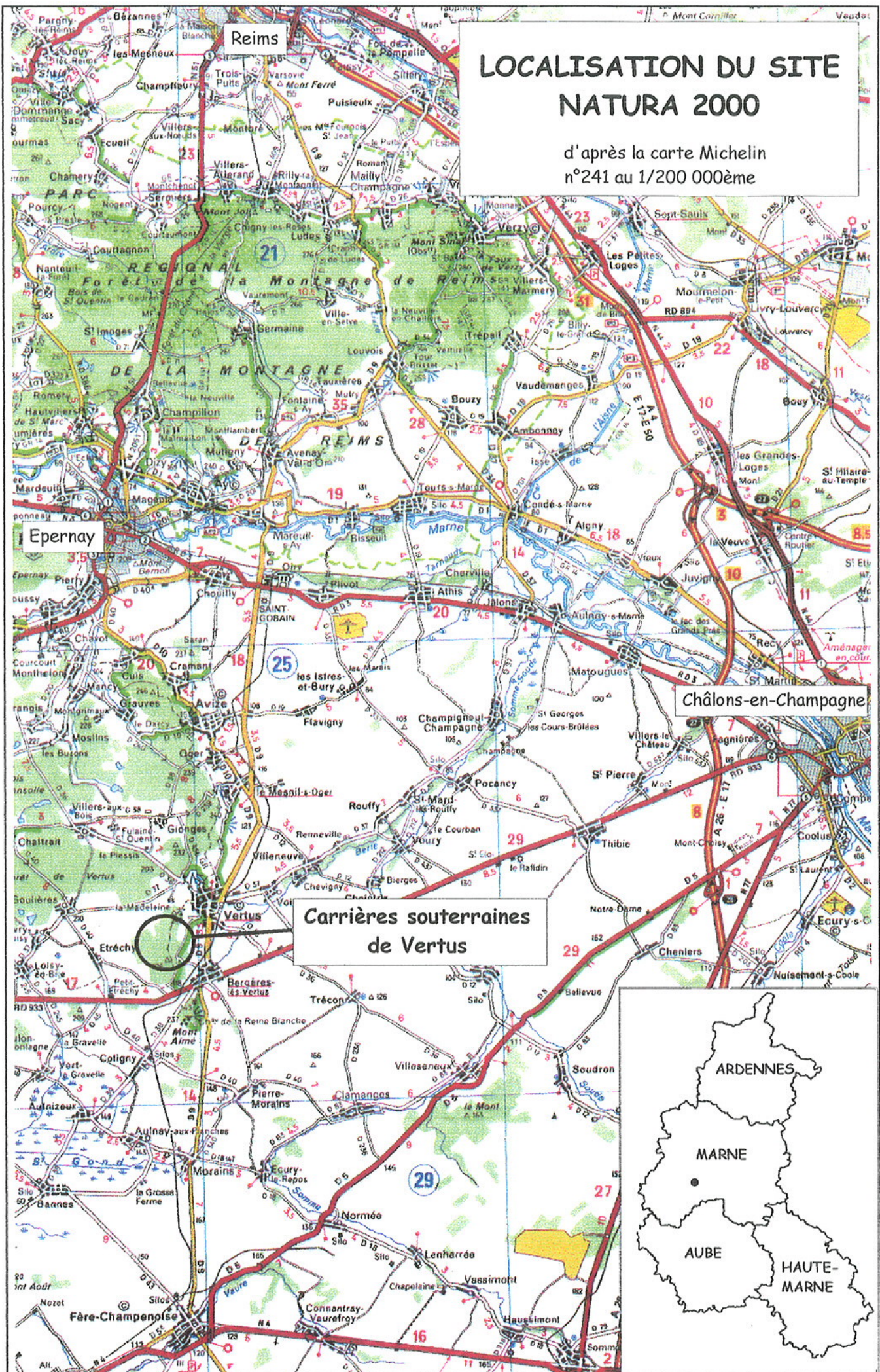
## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 1**

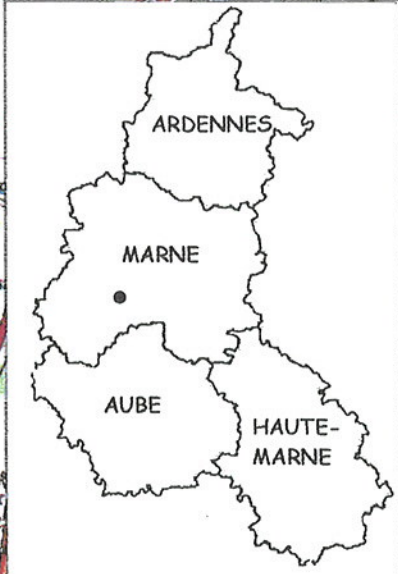
## **Localisation du site Natura 2000**

# LOCALISATION DU SITE NATURA 2000

d'après la carte Michelin  
n°241 au 1/200 000ème



**Carrières souterraines  
de Vertus**



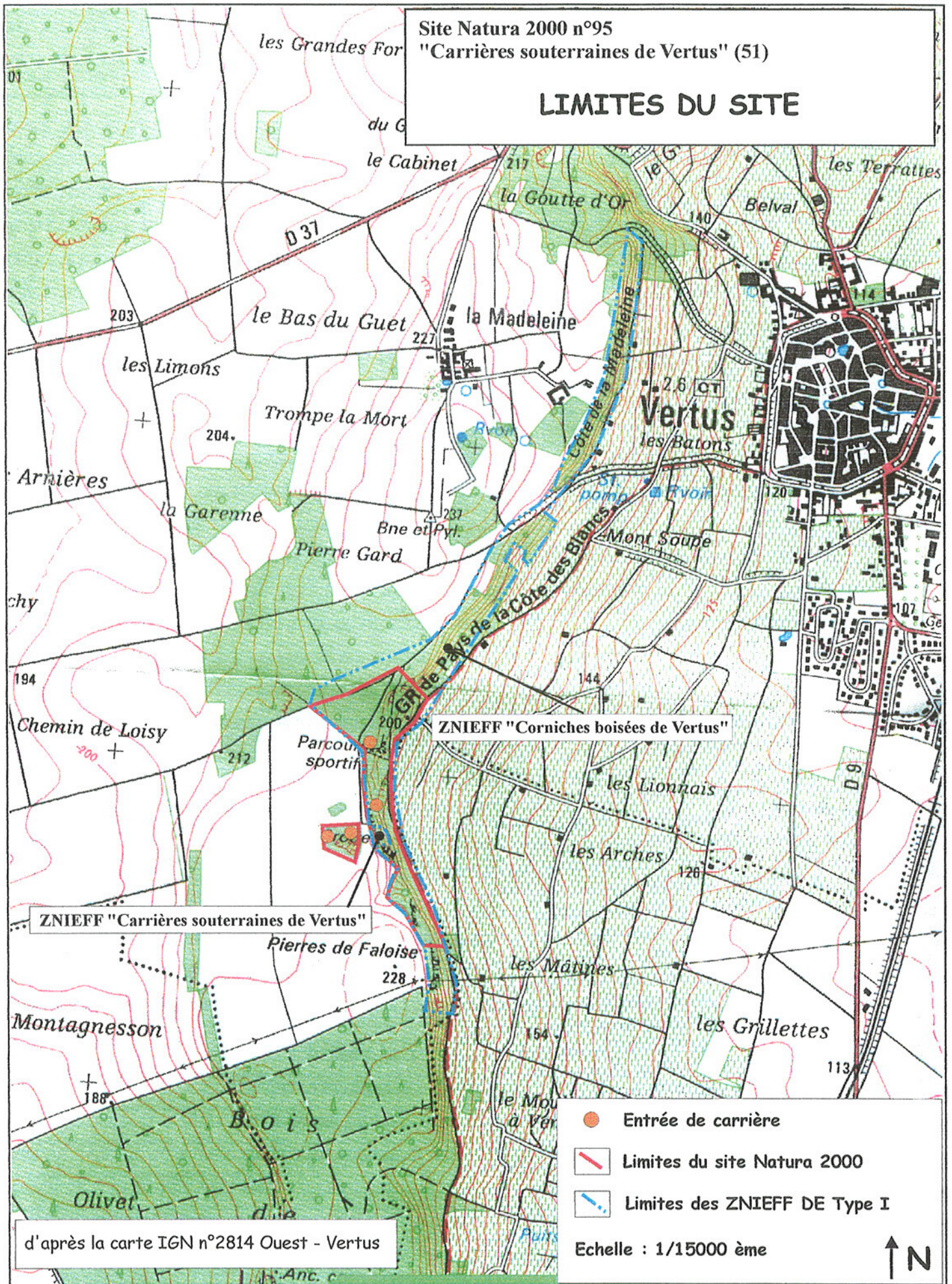
## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 2**

## **Limites du site Natura 2000**

Site Natura 2000 n°95  
"Carrières souterraines de Vertus" (51)

## LIMITES DU SITE



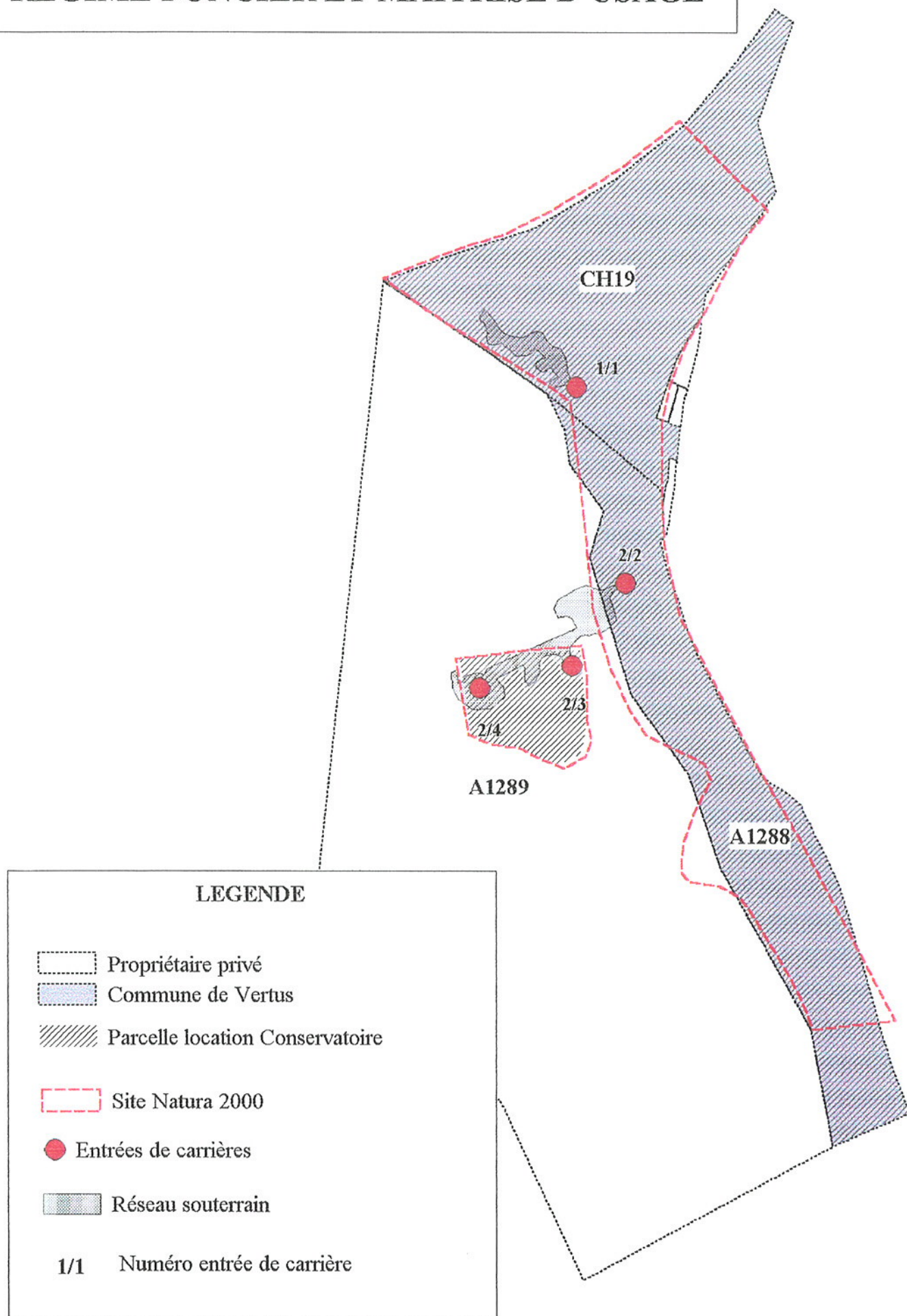
## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 3**

## **Carte du régime foncier et des maîtrises d'usage**



# REGIME FONCIER ET MAITRISE D'USAGE



## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 4**

## **Fiches d'inventaires**

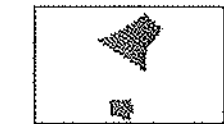



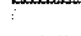
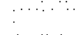
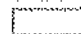
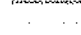



# Fiche du site FR2100340: CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS



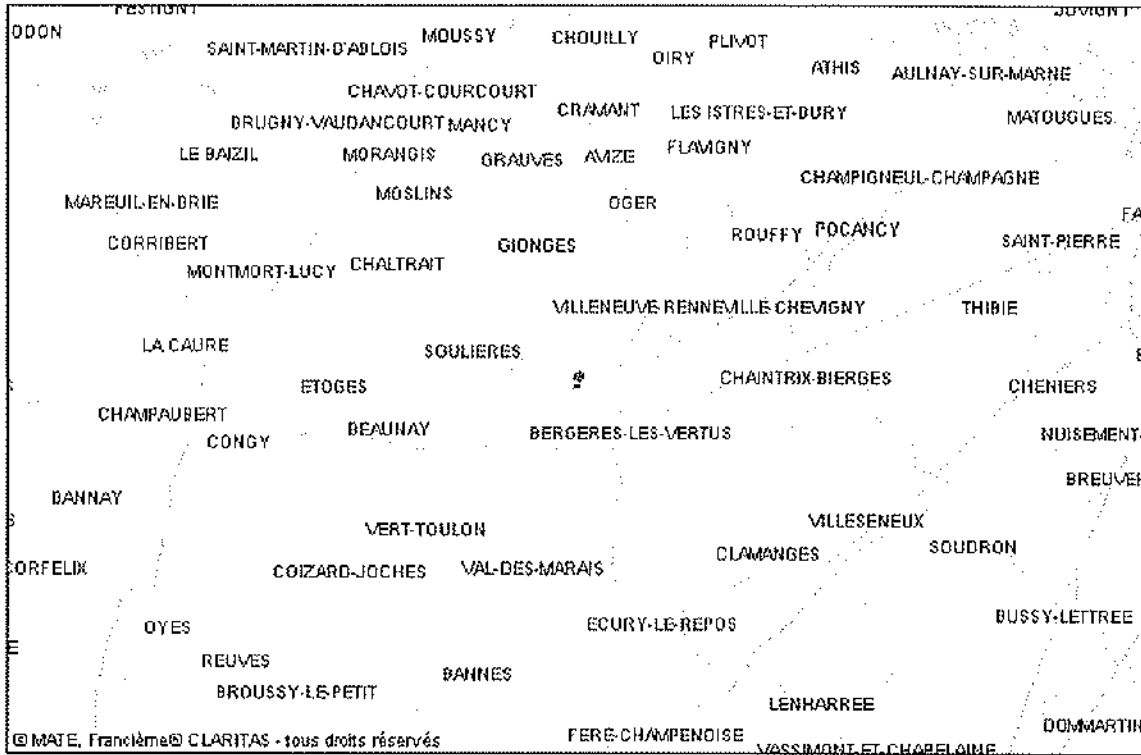
1 décembre 2000

[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [marne](#) > [site fr2100340](#)



-  site Natura 2000
-  commune
-  département
-  région
-  réseau routier
-  zone urbaine
-  zone boisée
-  hydrographie

Dimensions de la carte :  
Largeur : 45 km  
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.  
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

## Identification

**Code :** FR2100340  
**Appellation :** CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS  
**Date de compilation :** 06/1995  
**Mise à jour :** 05/1998  
**Historique :** Date de proposition comme SIC : 03/1999

## Localisation

**Département :** Marne  
**Superficie :** 11 ha  
**Altitude minimale :** 200 m  
**Altitude maximale :** 225 m  
**Région biogéographique :** Continentale

## Description

Les carrières souterraines de Vertus abritent une colonie importante de chauves-souris, qui constitue plus de 50 % de la population hivernante connue du département de la Marne. Ce site est connu pour son intérêt cheiroptérologique depuis 1960. La carrière a été exploitée depuis le 13<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au 19<sup>ème</sup>, essentiellement pour de la pierre de taille (pierre de la cathédrale de Reims).

Vaste carrière souterraine taillée dans les calcaires.

Composition du site :

Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	85 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
Forêts caducifoliées	5 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

**Types d'habitats présents**

% couv. SR(1)

Grottes non exploitées par le tourisme

10 %

**Espèces présentes : Mammifères**

PR(2)

Grand Murin (*Myotis myotis*)

C

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*)

C

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

C

Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

C

Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

C

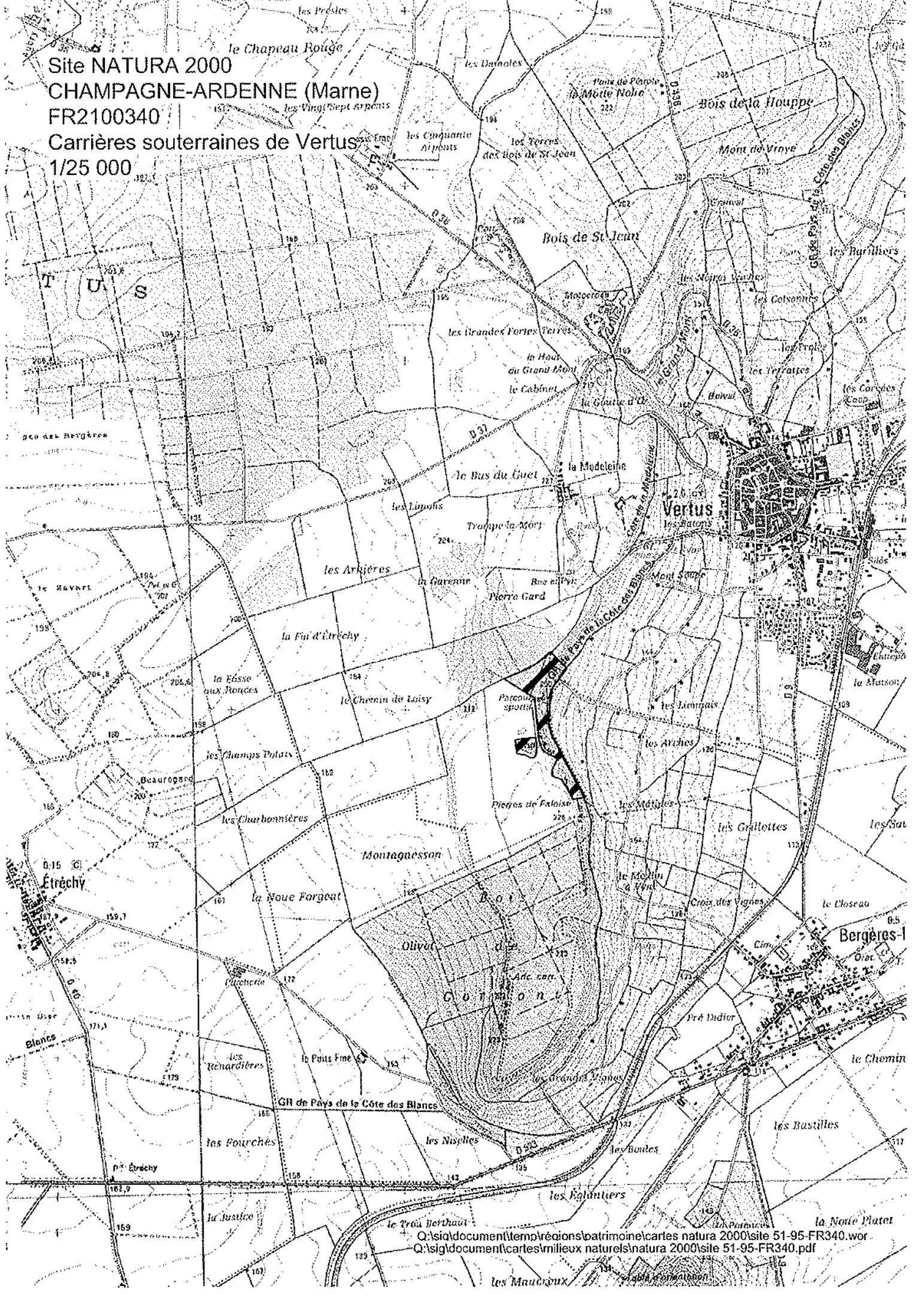
(1) *Superficie relative* : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2) *Population relative* : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000  
CHAMPAGNE-ARDENNE (Marne)  
FR2100340  
Carrières souterraines de Vertus  
1/25 000



# Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

## CORNICHES BOISEES DE VERTUS

N° rég. : 01500003

N° SPN : 210000732

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 23,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 190 - 225 (m)

*DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002*

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

51612 VERTUS

### Typologie des milieux :

#### a) Milieux déterminants :

621	5	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
417	30	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
3433	5	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
3188	30	Fourrés de genévriers communs

#### b) Autres milieux :

4111	20	Autres bois decidus
425	10	Pinèdes de pins sylvestres

#### c) Périphérie :

8321	Vignobles
82	Cultures
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
4	Forêts
861	Villes

Commentaires :

### Compléments descriptifs :

#### a) Géomorphologie :

59	Coteau, cuesta
70	Escarpeement, versant pentu
61	Plateau

Commentaires :

#### b) Activités humaines :

02	Sylviculture
07	Tourisme et loisirs
05	Chasse
00	Pas d'activité marquante

Commentaires :

#### c) Statuts de propriété :

00	Indéterminé
----	-------------

Commentaires :

N° rég. : 01500003 / N° SPN : 210000732

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 915 Fermeture du milieu
- 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 620 Chasse

Commentaires :

**Critères d'intérêt**

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 21 Invertébrés (sauf insectes)

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	1	3	2	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	2	0	0	0	0	13	123	3	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées													
Nb. sp. rares ou menacées								3					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

**Critères de délimitation de la zone :**

- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 06 Contraintes du milieu physique
- 02 Répartition et agencement des habitats

Commentaires : Les limites suivent les contours de la corniche boisée entre les lieux-dits "Pierres de Falaise" et "la Goutte d'Or".

**Commentaire général :**

N° rég. : 01500003 / N° SPN : 210000732

Les corniches boisées de Vertus constituent, sur le rebord de la Montagne d'Épernay, entre les Pierres de Falaise au sud et la Goutte d'Or au nord, une ZNIEFF linéaire de type I d'une trentaine d'hectares. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II dite "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Épernay". Une forêt sèche, souvent riche en chêne pubescent recouvre en partie les corniches. Certaines parties très peu boisées portent des groupements à fougères (sur les falaises calcaires) et des pelouses tendant au Xerobromion (sur les dalles rocheuses affleurantes). En pied de falaise se développe une chênaie rudéralisée de type calcicole sur éboulis. Les broussailles du Berberidion complètent la végétation du site.

La forêt thermophile est un bois clair à chêne sessile, chêne pubescent, frêne élevé, merisier, orme champêtre, hêtre, érable champêtre, pin sylvestre. La strate arbustive est composée par le cornouiller mâle, le groscillier à maquereaux, le noisetier, le cornouiller sanguin, le bois joli. Dans la strate herbacée se remarquent l'ornithogale des Pyrénées, la mercuriale vivace, la laïche des montagnes (espèce méditerranéenne en limite absolue d'aire de répartition), la clématite vige blanche, l'anémone des bois, le lamier jaune, le lierre...

Sur les falaises verticales subsistent çà et là quelques groupements à fougères constitués par le faux capillaire, la rue-de-muraille et la fougère mâle accompagnés par l'arabette hérissée et la vipérine. Certaines espèces de la pelouse trouvent refuge sur les dalles rocheuses : on y rencontre l'orobanche du thym, le catapode rigide (inscrits tous les deux sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), la vulpie queue d'écureuil, la séslerie bleue, des orpins (orpin blanc, orpin âcre), la germandrée des montagnes, la germandrée petit-chêne, l'anémone pulsatille, le séséli des montagnes, la coronille minime, la sabline à feuilles de serpolet, etc. Ces deux types de milieu ont une superficie très réduite et sont dégradés par la pratique de l'escalade et de la varape.

Certaines pelouses sont embroussaillées : on y rencontre le cerisier de Sainte-Lucie, le rosier rouillé, le rosier pimprenelle, le cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne ainsi que le dompte-venin officinal, le genêt des teinturiers, l'iris fétide et le cytise couché (inscrit sur la liste rouge régionale).

On peut également souligner ici la grande diversité des mollusques observés (21 espèces différentes)

La ZNIEFF est dans un état précaire, les bois en pied de falaise sont fortement rudéralisés et la corniche de la falaise dégradée par l'escalade et le piétinement.

#### Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER
- 210000671 BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY
- 210000718 PELOUSES ET BOIS DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS
- 210000733 CORNICHES BOISEES DE GRAUVES
- 210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE

#### Sources / Informateurs

- DIDIER Bernard - 1999
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
- STEVANOVITCH Colette - 1987

#### Sources / Bibliographies

- Anonyme - "Compte-rendu de la sortie du 25 Novembre 1984 au Mont Aimé, aux Falaises de Vertus et au Musée municipal de Châlons-sur-Marne". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 1 ( 1987 )



**ESPECES DETERMINANTES ZN**

210000732

***CORNICHES BOISEES DE VERTUS***

83 : angiospermes

Carex montana

Catapodium rigidum

Chamaecytisus supinus

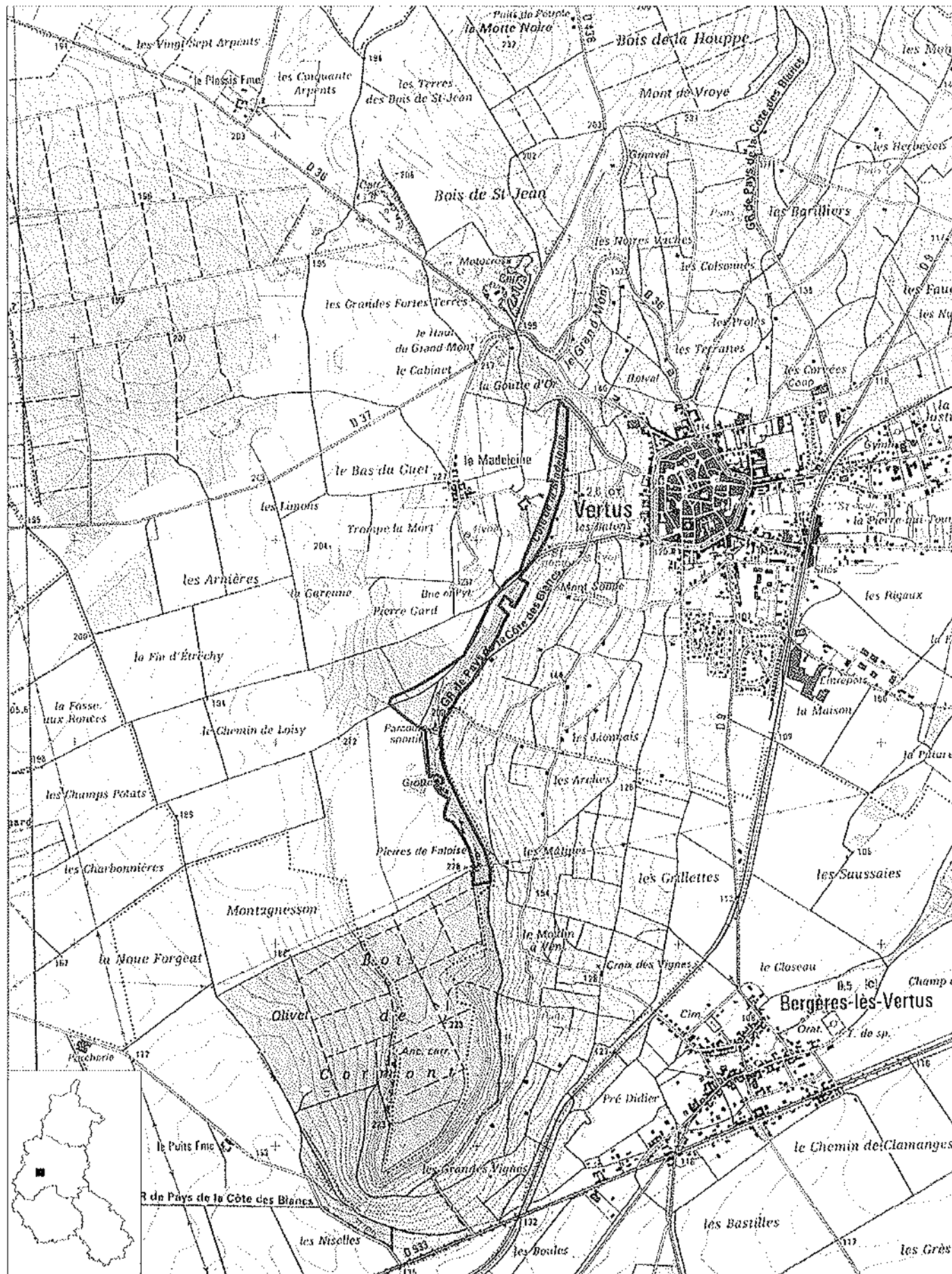
Iris foetidissima

Orobanche alba

Quercus pubescens

---

CORNICHES BOISEES DE VERTUS



Surface (ha) : 22.83

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2814 O

Novembre 2002

# Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

## CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS

N° rég. : 01500008

N° SPN : 210015534

Type de zone : I

Année de description : 1991

Superficie : 0,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 200 (m)

*DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002*

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

51612 VERTUS

### Typologie des milieux :

#### a) Milieux déterminants :

8641 100 Carrières, sablières

#### b) Autres milieux :

#### c) Périphérie :

4 Forêts  
8321 Vignobles  
82 Cultures  
3 Landes, fourrés et pelouses  
81 Prairies fortement amendées ou ensemencées

Commentaires :

### Compléments descriptifs :

#### a) Géomorphologie :

59 Coteau, cuesta  
98 Structures artificielles

Commentaires : anciennes carrières souterraines

#### b) Activités humaines :

07 Tourisme et loisirs  
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

#### c) Statuts de propriété :

30 Domaine communal  
01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

#### d) Mesures de protection :

90 Autre protection (préciser : par ex. zones de silence...)

Commentaires : Pose de grilles de protection en 1995 ; location par le CPNCA (bail emphytéotique de 18 ans).

#### e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

N° rég. : 01500008 / N° SPN : 210015534

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 240 Nuisances sonores

Commentaires :

**Critères d'intérêt****a) Patrimoniaux :**

- 20 Faunistique

**b) Fonctionnels :**

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

**c) Complémentaires :**

- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. hiv.	Planéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	10												
Nb. sp. rares ou menacées	9												
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique													

**Critères de délimitation de la zone :**

- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF correspond à une grotte à chiroptères.

**Commentaire général :**

La ZNIEFF des carrières souterraines des Falaises est située au sud-ouest de Vertus : abandonnées aujourd'hui, les carrières ont été exploitées jusqu'au début du vingtième siècle pour l'extraction de pierre de taille calcaire, elles furent ensuite utilisées comme champignonnières. Elles sont constituées de plusieurs cavités et d'un vaste réseau de galeries et abritent la plus grosse colonie de chiroptères hivernants pour le département de la Marne (plus de 200 individus chaque année pour une dizaine d'espèces différentes représentant plus de la moitié de la population marnaise connue hibernant en milieu souterrain). On peut y observer le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échanquées (inscrits tous les cinq à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable), le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, le vespertilion de Daubenton et l'oreillard commun. Ils font tous partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Le site fait partie de la grande ZNIEFF de type II dite "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epemay" et les carrières souterraines ont été inscrites au titre de la directive Habitats pour intégrer d'ici 2004 le réseau Natura 2000 (site n°95 : carrières souterraines de Vertus).

Des actions de vandalisme au niveau des cavités (feux) et des chauves-souris (destruction) y ont été notées. Depuis, dans le cadre du programme Life, trois grilles ont été posées (été 1995) par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne : la totalité des entrées est ainsi fermée.

**Liens avec d'autres ZNIEFF**

:

- 210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS
- 210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER

**Sources / Informateurs**

GUIOT Claudy ( 1991 - 1998 )  
MENU Henri - 2000

**Sources / Bibliographies**

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : hiver 1997-98". 26 pages + annexes ( 1998 )

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : été 1997" ( 1997 )

GUIOT C. - "Carrières souterraines des Faloises, état initial et plan de gestion". Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ( 1993 )

***CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS***

75 : mammifères

Myotis bechsteini

Myotis daubentoni

Myotis emarginatus

Myotis myotis

Myotis mystacinus

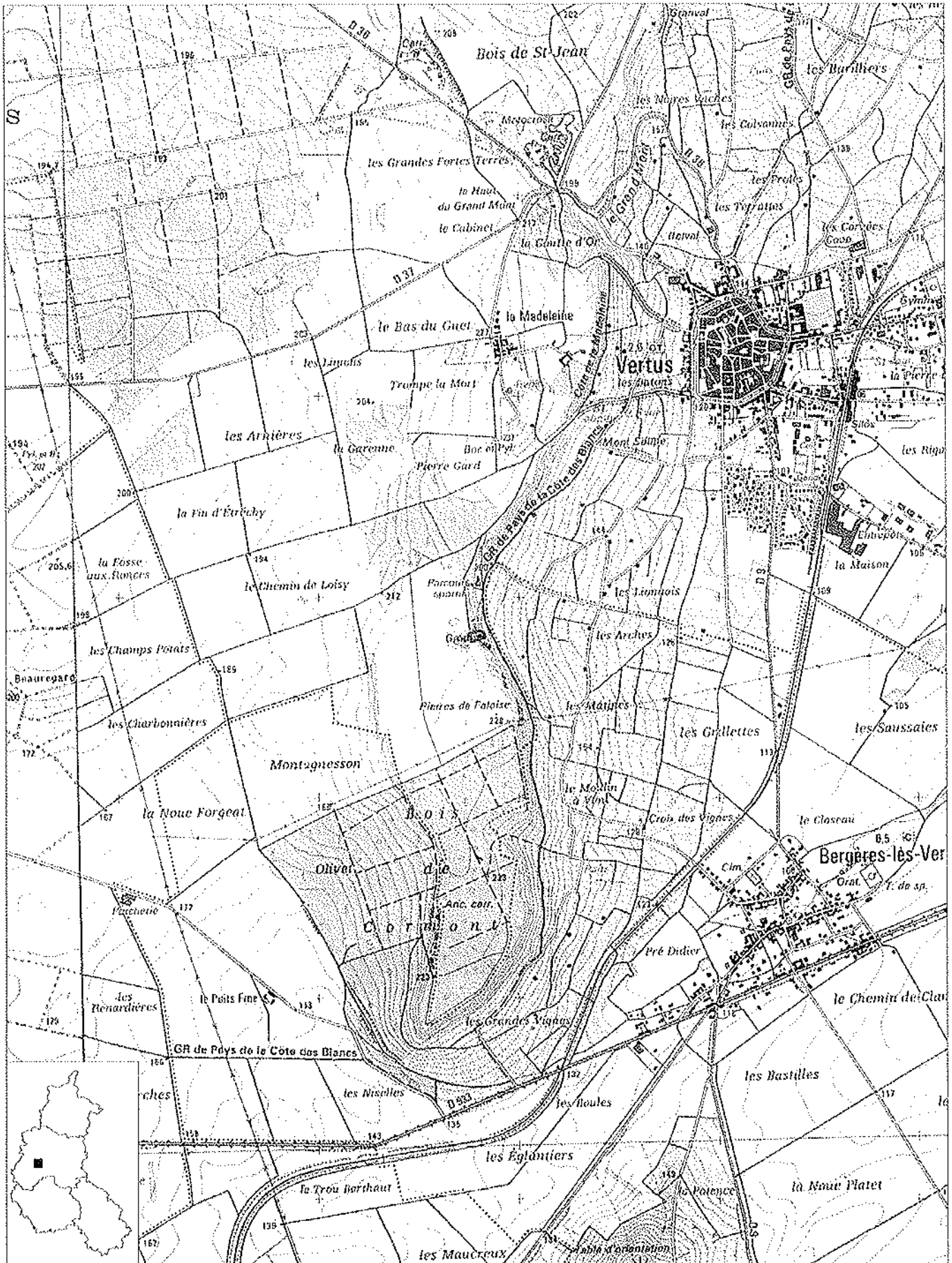
Myotis nattereri

Plecotus auritus

Rhinolophus ferrumequinum

Rhinolophus hipposideros

CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS



Surface (ha) : 0  
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km  
N° de carte IGN : 2814 O

DIREN Champagne-Ardenne  
Novembre 2002

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 5**

#### **Généralités sur les chauves-souris et fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »**



# La biologie des chauves-souris

Les chauves-souris sont présentes sur terre depuis plus de 50 millions d'années. Elles forment l'ordre des CHIROPTÈRES ce qui signifie "qui volent avec les mains". Sur les 900 espèces présentes dans le monde, 20 sont représentées en Champagne-Ardenne.

## Un mammifère qui vole

Les chauves-souris sont les seuls mammifères volants au monde. La chauve-souris est un petit mammifère à 4 membres dont le corps est recouvert de poils. Elle pèse de 1,5 g pour la plus petite à 1,5 kg pour la plus grande. La femelle met bas 1 petit par an qu'elle allaite.

## Un "insecticide naturel"

Les chauves-souris champardennaises ont toutes un régime exclusivement insectivore : elles prennent le relais nocturne des hirondelles, gobe-mouches et fauvettes.

Elles consomment en une nuit, l'équivalent du tiers de leur poids en insectes, soit 1,8 kg d'insectes par saison de chasse (en moyenne 100 jours) pour le grand murin.

## L'hibernation : la vie au ralenti

Pendant l'hiver sous nos latitudes, les populations d'insectes se réduisent et les chauves-souris doivent s'adapter à la disette.

Aussi dès que l'automne et les premiers froids arrivent, leur métabolisme va se ralentir pour économiser au maximum l'énergie qu'elles ont accumulée sous forme de graisse pendant l'été. C'est la période d'hibernation.

Glisées dans une fente ou accrochées la tête en bas dans une grotte, un trou d'arbre ou un bâtiment à l'abri du gel, elles vont passer près de 6 mois à dormir dans l'obscurité et l'humidité sans se nourrir.

## L'écholocation : voir dans la nuit

Toutes nos chauves-souris vivent la nuit et pour voler dans le noir, elles ont un sixième sens : l'écholocation. Elles ont des yeux mais leur vue est limitée. Pour se diriger dans l'obscurité et détecter leurs proies, elles émettent des ultrasons sous forme de cris très aigus inaudibles pour l'homme. Lorsque ces ondes sonores rebondissent sur un obstacle ou une proie, elles reviennent sous la forme d'un écho de faible intensité aux oreilles de la chauve-souris. Elle perçoit ainsi son environnement.

Il est impératif de ne pas déranger les chauves-souris pendant les deux périodes particulièrement sensibles de leur vie.

Durant l'hibernation, un réveil brutal peut leur être fatal. Durant l'été, le dérangement des colonies de mise bas provoque la mort des jeunes.

## La reproduction

Au printemps avec l'apparition des premiers insectes, les chauves-souris vont sortir progressivement de leur repos hivernal pour rejoindre leur gîte d'été : combles, greniers, fentes des bâtiments et cavités des arbres creux. C'est là que les femelles rassemblées en colonies vont mettre bas et élever leur unique rejeton de l'année.

A l'âge de 4 semaines, les jeunes savent voler. Au bout de 6 semaines commence le

## L'année de la chauve-souris



Recueil et dispersion des colonies d'hibernation (55 à 75 jours) ; Convalescence et gestation (55 à 75 jours) ; Réception des femelles ; Recupération des femelles ; Mises bas (2 semaines à 1 mois) ; Allaitement ; Apprentissage et émancipation ; Despoisonnement des colonies ; de mise bas ; Accouchement (convalescence 6 mois après la période d'incubation, constitution de réseaux écologiques) ; Période de transit ; Hibernation ; Préparations des sites d'hiver ; Vie en volant ; La température du corps s'équilibre avec celle du milieu ambiant

# Portraits des 6 espèces les plus menacées

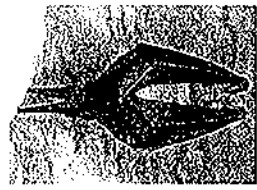
Toutes les espèces de chauves-souris (29 espèces en France) sont protégées par toutes les lois européennes. Les six espèces présentées ici sont particulièrement menacées de disparition et sont inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore". Sur la région, 2063 individus ont été dénombrés, 1746 sont dorénavant protégés.

## Le grand rhinolophe

C'est une grosse chauve-souris, 35 à 40 cm d'envergure pour un poids de 17 à 35 g. Il est facilement reconnaissable à son museau en forme de fer à cheval. Son habitat favori est le bocage où il chasse le long des lisières les gros insectes : haricots, papillons, boisers...

Il est sédentaire et ses gîtes d'hiver sont proches de ses gîtes d'été (20 à 30 km). Les colonies estivales de femelles logent généralement dans des grands combles où un accès en vol est possible. L'hiver, le grand rhinolophe recherche les cavités souterraines très humides.

Des populations viables de grands rhinolophes sont encore présentes dans le nord des Ardennes et à l'est de l'Aube.



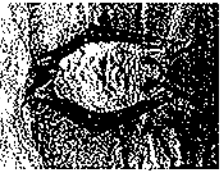
**Le petit rhinolophe**  
C'est la réplique presque parfaite du grand rhinolophe en plus petit : 19 à 22 cm d'envergure pour 5 à 7 g. Il chasse dans les zones de bois clairs et les broussailles, les petits insectes : moustiques, tipules, papillons nocturnes... Il est très sédentaire, ses quartiers d'été sont à proximité de ceux d'hiver.

La seule population de la région se trouve à l'est de l'Aube. C'est aussi une des plus importantes de France.

## La barbastelle

C'est une espèce de taille moyenne : 25 à 29 cm d'envergure, poids : 6 à 14 g. Elle est facilement reconnaissable à sa couleur très sombre et son museau épaté comme celui d'un bouledogue.

Elle fréquente les régions boisées et les agglomérations. Elle se nourrit de petits insectes de consistance moelle car sa mâchoire est faible. Elle hiberne dans les grottes, galeries, caves et carrières, souvent à proximité des entrées. Elle ne craint pas le gel. L'été, on la trouve dans les fissures des bâtiments ou des arbres sans l'écorce. C'est sans doute l'espèce la plus rare de la région, son dernier refuge est le plateau de Langres.



**Le vespertilion de Bechstein**  
C'est une chauve-souris de taille moyenne, 25 à 29 cm d'envergure pour 7 à 12 g. C'est une espèce forestière qui passe une grande partie de son existence dans les arbres creux. On les rencontre dans toute la région mais en très faible effectif.

## Le grand murin

C'est l'une des plus grandes espèces représentées en Europe. Envergure : 35 à 45 cm. Poids : 28-40 g. Le grand murin vole lentement, avec de grands coups d'ailes, au-dessus des parcs, champs, prairies et dans les bois. En hiver, il se réfugie dans les grottes. Les sites de mise bas sont situés dans les combles.

Dans notre région, une dizaine de colonies sont suivies. L'espèce de taille moyenne, il mesure de 22 à 25 cm d'envergure et pèse entre 7 et 15 g. Pour l'hibernation, il se réfugie dans les milieux souterrains où il s'accroche à la voûte ou aux parois. Il a une affinité marquée pour la cohabitation avec le grand rhinolophe. En été, on le trouve dans les caves chauffées ou les combles. Il chasse au-dessus des parcs et jardins, principalement les araignées, les moustiques et les papillons de nuit. En Champagne-Ardenne, l'espèce est faiblement représentée.



## Le vespertilion à oreilles échancrées

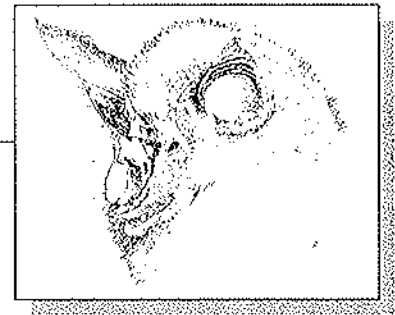
Il est sédentaire et ses gîtes d'hiver sont proches de ses gîtes d'été (20 à 30 km). Les colonies estivales de femelles logent généralement dans des grands combles où un accès en vol est possible. L'hiver, le grand rhinolophe recherche les cavités souterraines très humides.



**Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)**

**Le Grand rhinolophe**

**Classification (Classe, Ordre, Famille) :** Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.



**Description de l'espèce**

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ;
- avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ;
- envergure : 35-40 cm ;
- poids : 17-34 g.



**Statuts de l'espèce**

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

**Répartition géographique**

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

**Types d'habitats exploités par l'espèce**

Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins...

- ↳ **Terrains de chasse** : Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins ... Il fréquente peu ou pas du tout, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres
- ↳ **Fidélité aux gîtes** : l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.
- ↳ **Gîtes d'hivernation** : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, ouvrages militaires...).
- ↳ **Gîtes de reproduction** : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

**Etat des populations et menaces potentielles**

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- ↳ le dérangement de l'espèce en milieu souterrain.
- ↳ l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive.
- ↳ Le démantèlement de la structure paysagère et la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.
- ↳ La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- ↳ Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

## Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

### Le Petit rhinolophe

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.



### Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.

- Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ;
- Avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ;
- Envergure : 19,2-25,4 cm ;
- Poids : (4) 5,6-9 (10) g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.
- Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, Est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire.

- ↳ Terrains de chasse : ils se composent de linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel et semble notamment importante pour les colonies de mise bas. Il fréquente peu ou pas du tout, les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.
- ↳ Fidélité aux gîtes : il est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.
- ↳ Gîtes d'hivernation : ce sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, forts militaires, blockhaus) souvent souterraines.
- ↳ Gîtes de reproduction : ce sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...), milieux assez chauds et relativement clairs.

### Etat des populations et menaces potentielles

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

Les facteurs en cause sont :

- ↳ La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les petits rhinolophes et la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers
- ↳ la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées
- ↳ Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain
- ↳ La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, ...
- ↳ le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînant une disparition des terrains de chasse.
- ↳ L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils)
- ↳ Le développement de l'illumination des édifices publics perturbe la sortie des colonies de mise bas.

## Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)

Le Vespertilion de Bechstein ou Murin de Bechstein

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.



### Description de l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,5-5,5 cm ;
- Avant-bras : 3,9-4,7 cm ;
- Envergure : 25-30 cm ;
- Poids : 7-12 g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article I modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

Le Vespertilion de Bechstein est présent en Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie. En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et région Centre).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 mètres d'altitude. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois dense et présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts.

- ↳ Terrains de chasse : Les terrains de chasse exploités par le Vespertilion de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures,...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.
- ↳ Gîtes d'hivernation : Le Vespertilion de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs)
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins de 1 kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

### Etat des populations et menaces potentielles

L'état et l'importance des populations du Vespertilion de Bechstein sont mal connus en raison des moeurs forestières de l'espèce.

En Europe, l'espèce semble bien présente, sans toutefois être nulle part abondante.

En France, le Vespertilion de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.

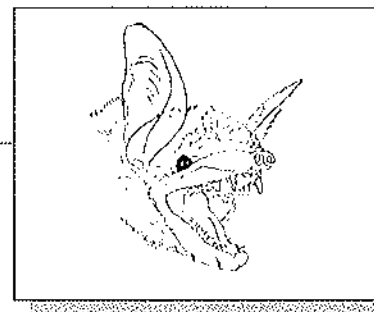
Cinq facteurs menacent cette espèce :

- ↳ Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées (ex. : Morvan, Limousin,...) et aussi l'exploitation intensive du sous-bois ainsi qu'une réduction du cycle de production/récolte.
- ↳ Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...)
- ↳ Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).
- ↳ Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).
- ↳ Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

*Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Le Grand murin

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

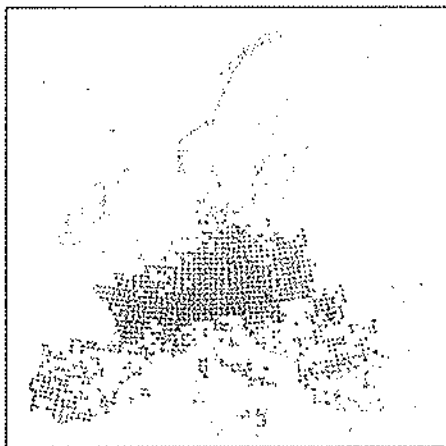


Code UE : 1324

#### Description de l'espèce

- Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

- Tête + corps : 6,5-8 cm ;
- Avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
- Envergure : 35-43 cm ;
- Poids : 20-40 g.



#### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

#### Répartition géographique

- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

#### Types d'habitats exploités par l'espèce

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

↳ Terrains de chasse : ils sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

↳ Fidélité aux gîtes : les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.

↳ Gîtes d'hibernation : Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...).

↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent principalement les sites épigés assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...)

#### Etat des populations et menaces potentielles

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.

- En France, les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

Plusieurs facteurs menacent l'espèce :

↳ Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.

↳ Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments.

↳ Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies).

↳ Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...)

↳ Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.

↳ Intoxication par des pesticides.

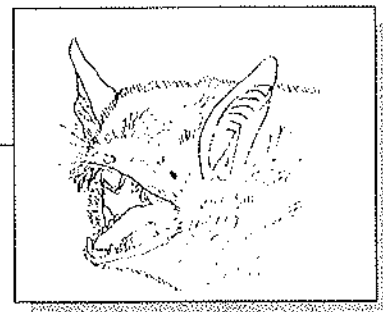
↳ Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

↳ Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

## Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Le Vespertilion à oreilles échanquées ou Murin à oreilles échanquées.

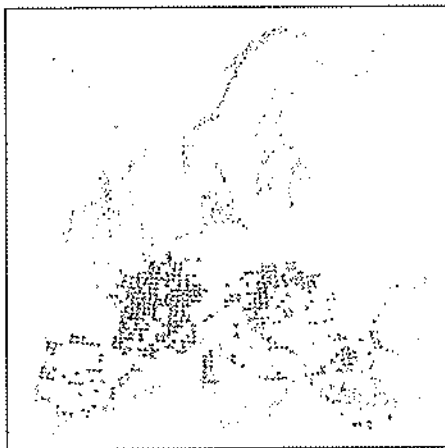
Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.



### Description de l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échanquées est une chauve-souris de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ;
- Avant-bras : 3,6-4,2 cm ;
- Envergure : 22-24,5 cm ;
- Poids : 7-15 g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins.

↳ Terrains de chasse : ils sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs) principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

↳ Fidélité aux gîtes : Extrêmement fidèle à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle.

↳ Gîtes d'hivernation : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels,...).

↳ Gîtes de reproduction : Une des spécificité de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires.

### Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

Comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- ↳ la fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- ↳ la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- ↳ la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.
- ↳ les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de mortalité.

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 6**

# **Fiches descriptives et évaluation chiroptérologique des carrières souterraines de Vertus**

# CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS

## CAVITÉS N°1

Commune : **Vertus (51)**  
 Lieu dit : **« Fortes terres de Bailly »**  
 Propriétaire : **Commune de Vertus**  
 Type de milieu : **Carrière souterraine**

**Site protégé pour les chauves-souris**

<b>Oui</b>	Par un(e) : <b>Bail emphytéotique CPNCA</b>
<b>Non</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Protégé par grilles

**Types de classement**

<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I n°SFF	15534
<input checked="" type="checkbox"/>	Réseau Natura 2000	Site n°95
<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire des gîtes de chiroptères protégés ou à protéger en Champagne-Ardenne:	
<input type="checkbox"/>	Autres :	

**Activités humaines**

Aucune

**Menaces**

Faible	<b>Moyen</b>	Fort
Dérangement des chauves-souris		

<b>Nombre d'espèces de chauves-souris</b>	<b>9</b>
<b>Dont espèces de l'annexe II de la Directive</b>	<b>5</b>

Espèces présentes	H	E	R	T
Petit Rhinolophe	x			
Grand Rhinolophe	x			
Vespertilion de Daubenton	x			x
Vespertilion à moustaches	x			x
Vespertilion de Natterer	x			
Vespertilion de Bechstein	x			
Vespertilion à oreilles échancrées	x			
Grand Murin	x			x
Oreillard sp.	x			x

**Intérêt du site**

**TRES  
INTÉRESSANT**

**Hiver**

**Espèce majeure**



*Le grand Murin*

H : Hibernation ; E : Estivage ; R : Reproduction ; T : Transit  
**En gras** : espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »



**EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE**  
**- Carrières souterraines de Vertus, Cavité n°1 -**  
**Période 1988/2000**

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	TgxIc	Coefficient de l'espèce (Ke)	Ke(TgxIc)
<b>Petit Rhinolophe</b>	2	4	8
<b>Vespertilion de Daubenton</b>	3	2	6
<b>Vespertilion à moustaches</b>	5	3	8
<b>Vespertilion à oreilles échanquées</b>	2	4	8
<b>Vespertilion de Natterer</b>	2	3	6
<b>Grand Murin</b>	5	4	20
<b>Oreillard sp</b>	3	3	9
<b>Total</b>			<b>65</b>

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

0-5 points	-	Site sans intérêt
6-25 points	-	Site intéressant sans plus
26-45 points	-	Site intéressant
46-65 points	-	Site très intéressant
+ 66 points	-	Site majeur

D'après cette évaluation, la cavité n°1 des carrières souterraines de Vertus est donc un **SITE TRES INTERESSANT**.

# CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS

## CAVITÉS N°2

Commune : Vertus (5)  
 Lieu dit : « Bailly »  
 Propriétaires : Commune de Vertus  
 Et M. THIERARD  
 Type de milieu : Carrière souterraine

**Site protégé pour les chauves-souris**

Oui Par un(e) : Bail emphytéotique CPNCA  
 Non  Protégé par grilles

**Types de classement**

ZNIEFF type I n°SFF 15534  
 Réseau Natura 2000 Site n°95  
 Inventaire des gîtes de chiroptères protégés ou à protéger en Champagne-Ardenne  
 Autres :

**Activités humaines**

Aucune

**Menaces**

Faible **Moyen** Fort

Dérangement des chauves-souris

Nombre d'espèces de chauves-souris	8
Dont espèces de l'annexe II de la Directive	4

Espèces présentes	H	E	R	T
Petit Rhinolophe	x			
Vespertilion de Daubenton	x			x
Vespertilion à moustaches	x			x
Vespertilion de Natterer	x			
Vespertilion de Bechstein	x			
Vespertilion à oreilles échancrées	x			
Grand Murin	x			x
Oreillard sp.	x			x

**Intérêt du site**

**TRES  
INTÉRESSANT**

**Hiver**

**Espèce majeure**



*Le grand Murin*

H : Hibernation ; E : Estivage ; R : Reproduction ; T : Transit  
 En gras : espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »

**EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE**  
**- Carrières souterraines de Vertus, Cavité n°2 -**  
**Période 1988/2000**

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	<b>TgxIc</b>	<b>Coefficient de l'espèce (Ke)</b>	<b>Ke(TgxIc)</b>
<b>Petit Rhinolophe</b>	3	4	12
<b>Vespertilion de Daubenton</b>	2	2	4
<b>Vespertilion à moustaches</b>	4	3	12
<b>Vespertilion de Natterer</b>	2	3	6
<b>Grand Murin</b>	2	4	8
<b>Oreillard sp</b>	2	3	6
<b>Total</b>			<b>48</b>

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

- 0-5 points - Site sans intérêt
- 6-25 points - Site intéressant sans plus
- 26-45 points - Site intéressant
- 46-65 points - Site très intéressant
- + 66 points - Site majeur

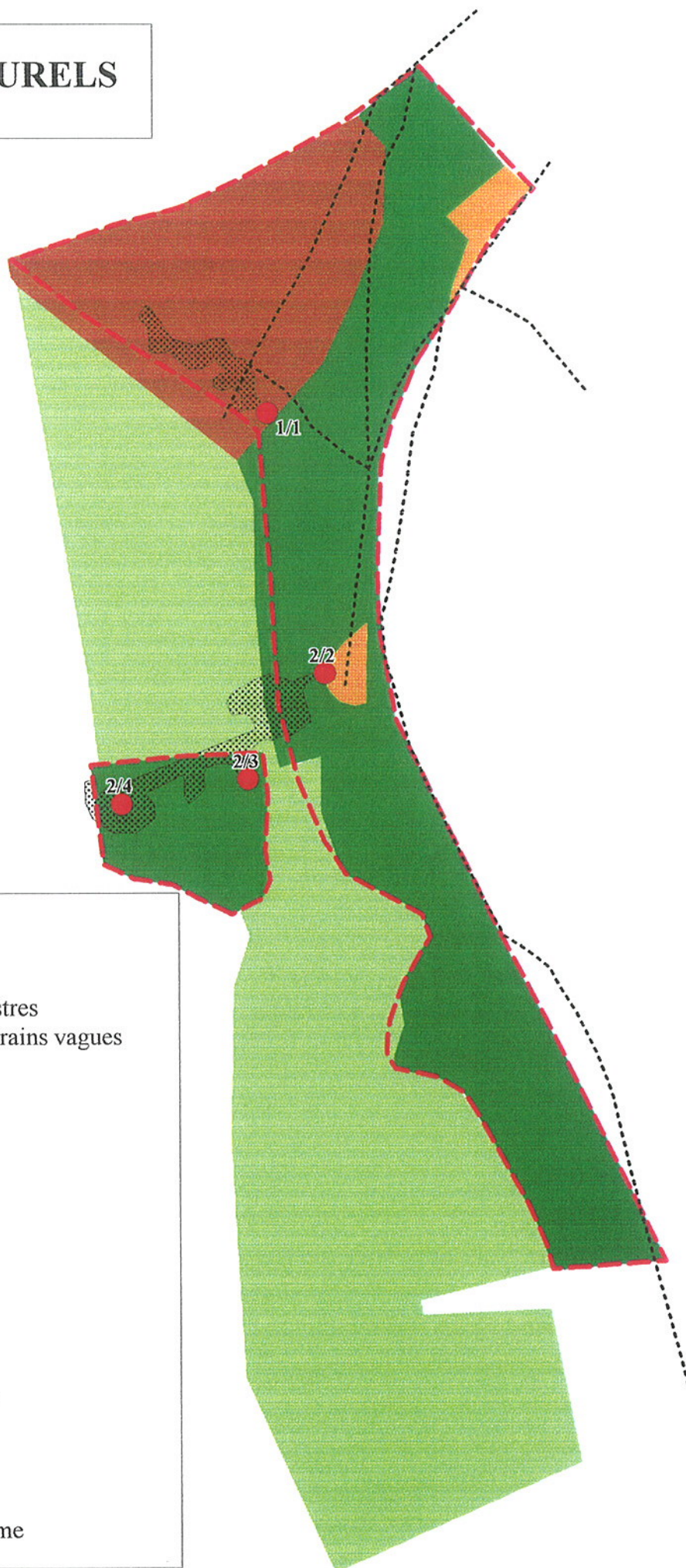
D'après cette évaluation, la cavité n°2 des carrières souterraines de Vertus est donc un **SITE TRES INTERESSANT..**

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 7**

## **Carte des habitats naturels**

# HABITATS NATURELS



## LEGENDE

- Chênaie thermophile
- Plantation de Pins sylvestres
- Terrains en friches et terrains vagues
- Prairie pacagée

● Entrées de carrières

▨ Réseau souterrain

--- Site Natura 2000

..... chemins

1/1 Numéro de l'entrée

Echelle : 1/4000ème

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

# **Annexe 8**

## **Résultats d'inventaires**

# Carrières souterraines de Vertus : Cavité n°1

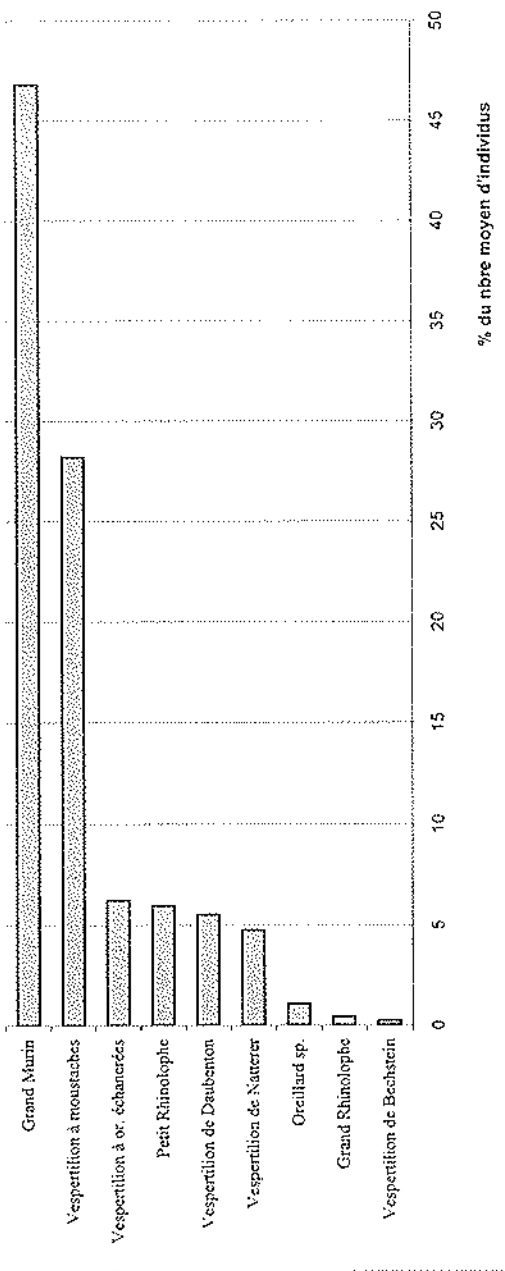
## Période hivernale

Légende : une X signifie aucun décompte précis	1960-1966		1987-1988		1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		Moyenne	Minimum	Maximum
	Espèces	Déc.	1966	1987	1988	Fév.	1989	1990	Jan.	1991	Fév.	1992	Jan.	1993	Fév.	1994	Fév.	1995	Fév.	1996	Fév.	1997	Jan.	1998	Fév.	1999	Fév.	2000	2001	2002	2003	Période 1988/2000					
Petit Rhinolophe	X	1	3	8	7	6	7	5	5	9	9	5	15	9	13	24	8.36	1	24																		
Grand Rhinolophe	X	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	3	0.71	0	3																			
Vespertilion de Daubenton	X	1	3	2	1	6	6	2	8	14	11	16	6	10	11	6.93	1	16																			
Vespertilion à moustaches	X	47	47	48	40	32	37	34	35	29	16	29	23	21	16	32.43	16	48																			
Vespertilion à oreilles échanquées	X	2	15	6	1	5	0	3	0	6	10	10	7	2	12	8.43	0	21																			
Vespertilion de Natterer	X	2	0	0	0	12	18	4	0	2	2	0	1	0	2	6.14	0	18																			
Vespertilion de Bechstein	X	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0.29	0	2																			
Grand Murin	2	20	32	37	42	46	67	62	104	85	69	62	58	43	37	55.92	20	104																			
Oreillard sp.	X	5	1	0	3	0	3	3	0	1	0	1	0	0	0	1.21	0	5																			
Murin sp.	X	0	6	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0.71	0	6																			
Barbastelle d'Europe	X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0																			
Totaux	X	78	108	102	94	104	145	110	156	156	124	151	117	108	124	119.46	78	156																			
Nbre d'espèces	10	5	7	5	5	6	7	6	6	8	8	8	8	7	8	6.62	5	8																			

## Période de transit

Comptage	1988		1993	
	oct.	Mai	oct.	Mai
Vespertilion à moustaches	5	1		
Vespertilion de Daubenton	1			
Oreillard sp.	1			
Grand Murin	1	1		
Totaux	8	2		
Nbre d'espèces	4	2		

## Proportion des espèces de chauves-souris en hiver (1988-2000)



**Carrières souterraines de Vertus : Cavité n°2**

**Période hivernale**

Légende : une X signifiant au moins un décompte précis	1960-1966	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Moyenne	Minimum	Maximum
	Esptées	Dec.	Fév.	Jan.	Jan.	Fév.	Jan.	Fév.	Fév.	Fév.	Fév.	Jan.	Fév.	Fév.	Fév.	Fév.	Fév.			
Petit Rhinolophe	X	0	0		2	0	1	0	6	7	7	12	7	8		22		5.54	0	22
Grand Rhinolophe	X	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0.00	0	0
Vespertilion de Daubenton	X	0	1		0	0	0	1	4	5	0	19	1	0		0		2.38	0	19
Vespertilion à moustaches	X	42	48		49	30	34	51	71	36	54	31	30	39		52		43.62	30	71
Vespertilion à or. échanerées	X	0	5		0	0	0	0	0	0	2	0	0	1		1		0.69	0	5
Vespertilion de Natterer	X	0	0		3	1	7	2	2	2	5	5	1	2		8		2.92	0	8
Vespertilion de Bechstein	X	0	1		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0		1		0.23	0	1
Grand Murin	2	1	8		7	7	2	5	5	5	5	4	3	3		5		4.58	1	8
Oreillard sp.	X	1	5		3	1	4	5	3	2	1	0	1	0		1		2.08	0	5
Murin sp.		0	5		0	4	5	0	0	4	13	7	5	0		1		3.38	0	13
Chiroptera sp.																1				
Barbastelle d'Europe	X	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0.00	0	0
Totaux	X	44	73		64	43	53	64	91	61	88	78	48	53	0	92		54.29	0	91
Nbre d'espèces	10	3	6		5	4	5	5	6	6	7	5	6	5		7		5.25	3	7

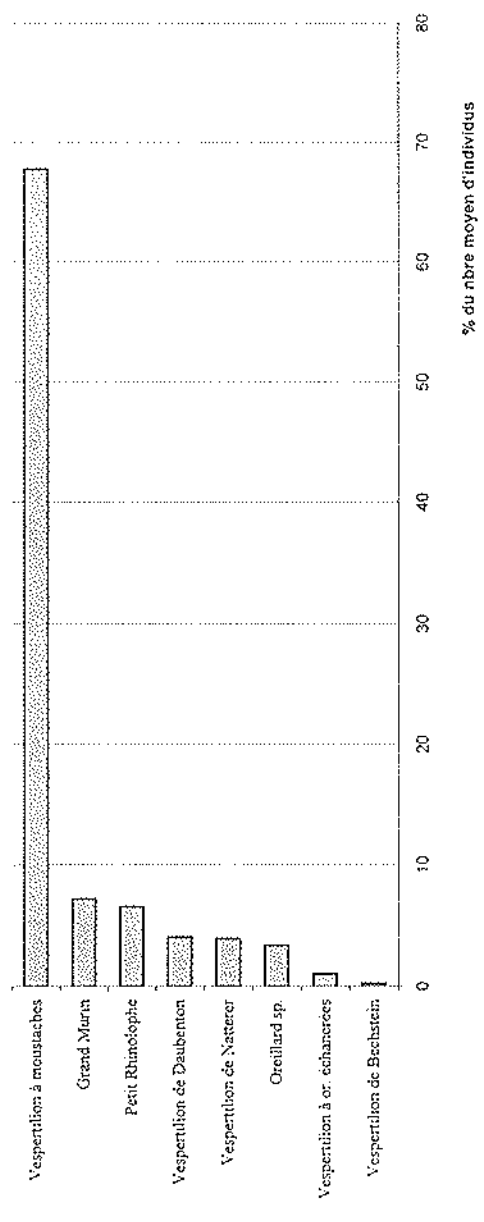
**Période estivale**

Comptage	2001
Esptées	Juill.
Petit Rhinolophe	1
Totaux	1
Nbre d'espèces	1

**Période de transit**

Comptage	1993
Esptées	Mai
Totaux	0
Nbre d'espèces	0

**Proportion des espèces de chauves-souris en hiver (1988-2000)**



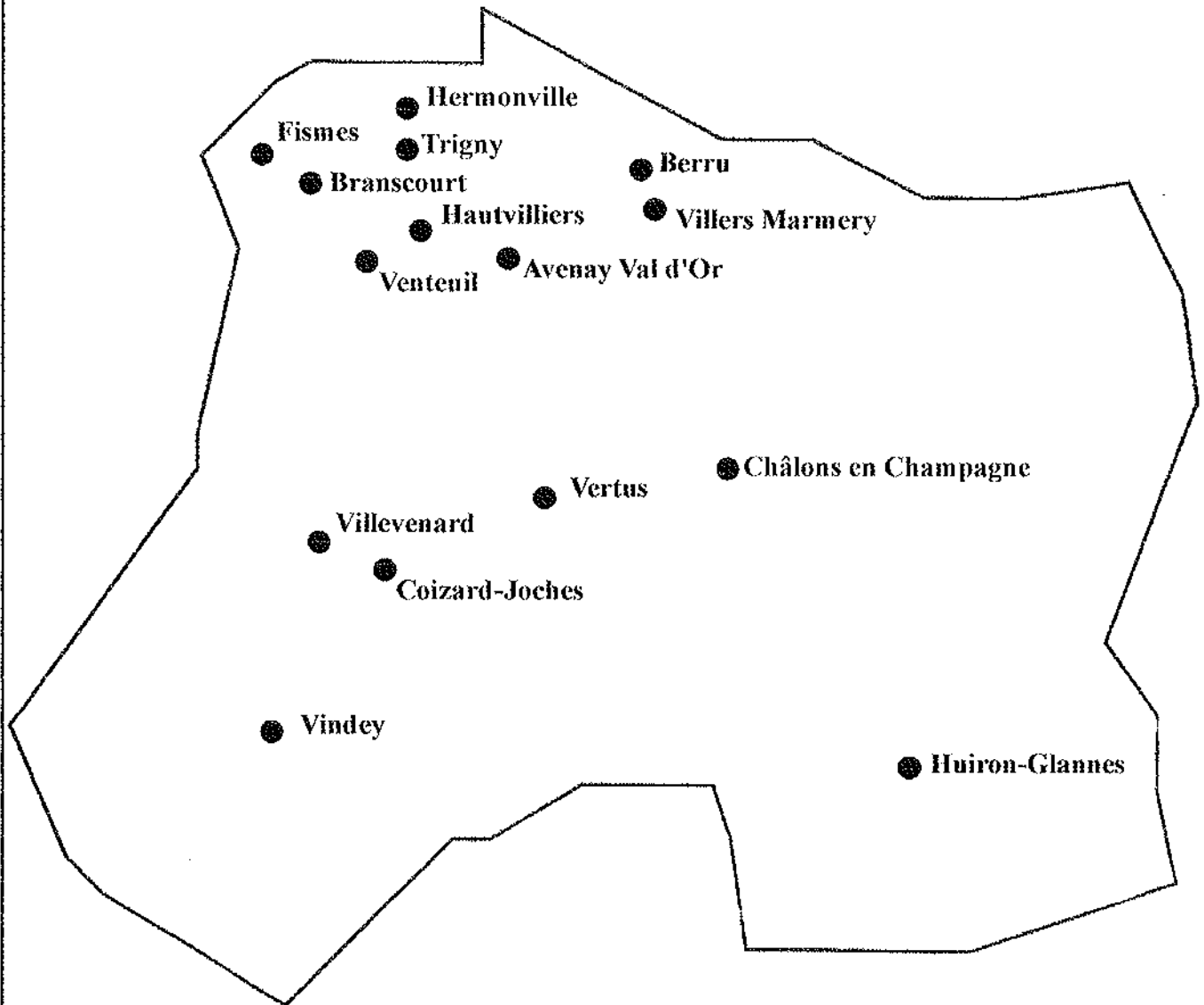


## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

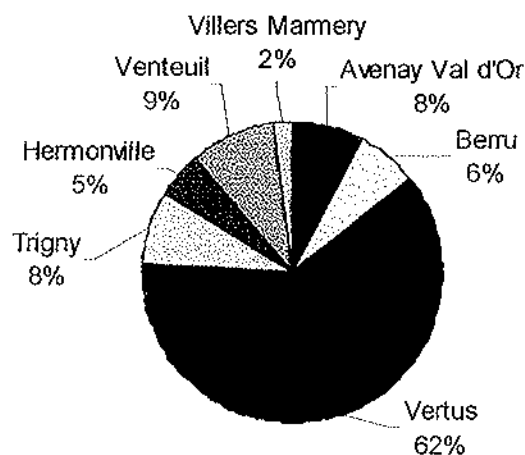
### **Annexe 9**

## **Localisation des sites hivernaux prospectés dans le département de la Marne**

**LOCALISATION DES GITES HIVERNAUX  
CONNUS DANS LE  
DEPARTEMENT DE LA MARNE**

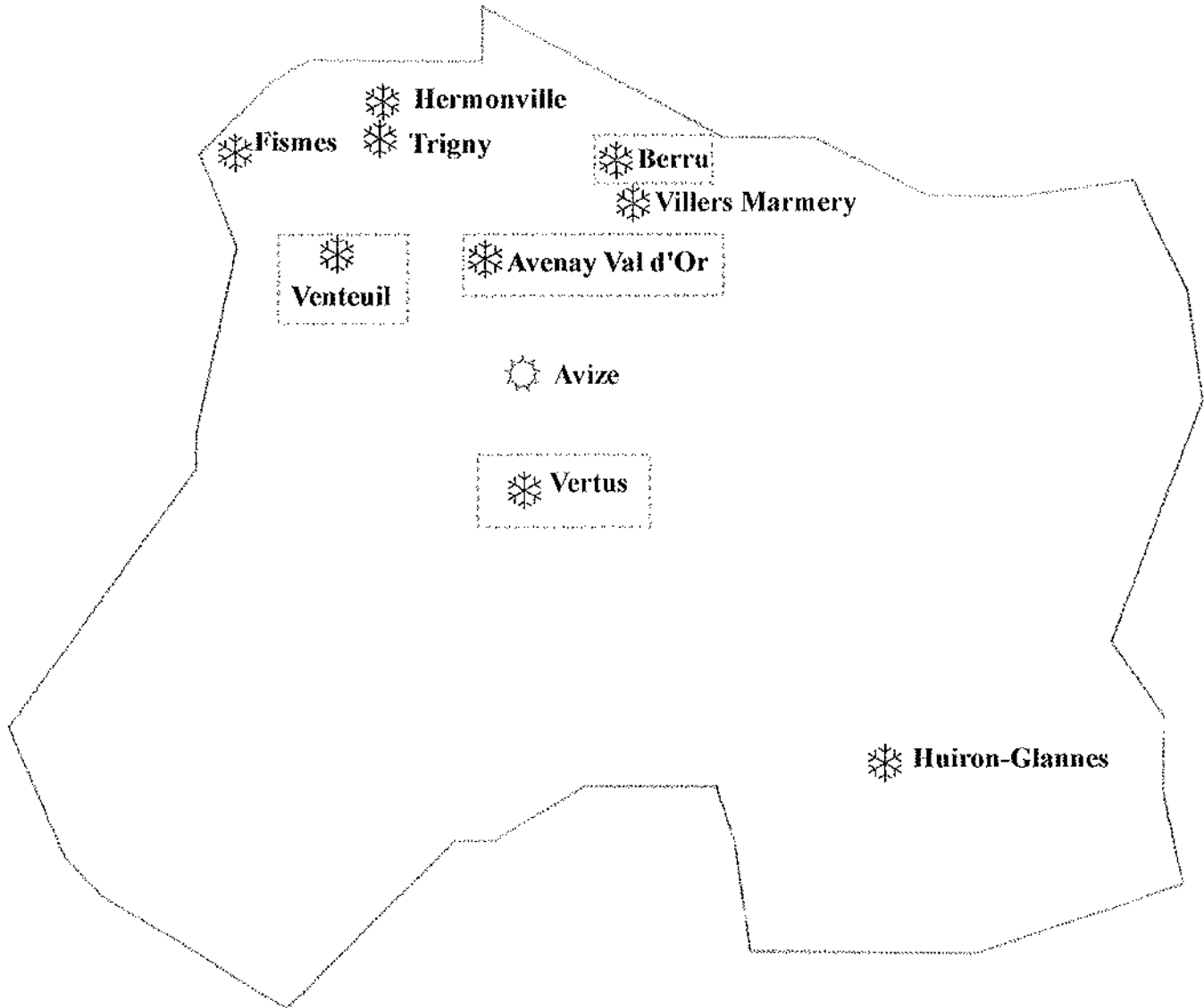


**Répartition des populations de chauves-souris dans les  
gîtes hivernaux de la Marne (hiver 1999/2000)**



Site Natura 2000 n°95  
"Carrières souterraines de Vertus" (51)

## REPARTITION DES SITES CONNUS DE GRAND MURIN DANS LE DEPARTEMENT DE LA MARNE



### LEGENDE



Gîte d'hibernation

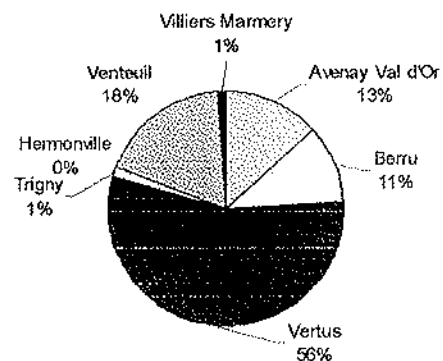


Gîte de reproduction



Principaux gîtes d'hibernation  
(> 10 individus)

Répartition des Grand Murin dans les gîtes hivernaux de  
la Marne (hiver 1999/2000)



## **C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE**

### **Annexe 10**

### **Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000**

## Synthèse de la concertation sur le site Natura 2000

### Lettre d'information :

Un bulletin « Infosite » faisant le point sur la démarche Natura 2000, l'état d'avancement du DOCOB et l'intérêt du site, a été adressé aux propriétaires, aux habitants du canton de Vertus ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage local en 2003.

### Réunion d'information :

Une réunion conviant l'ensemble des habitants de la commune de Vertus et alentours s'est déroulée en septembre 2003 en mairie de Vertus. La dizaine de personnes présentes ont ainsi été informées sur la démarche Natura 2000 et ses implications, les limites du site Natura 2000, la rédaction du Document d'Objectifs et son application future.

Pour annoncer cette réunion, des articles de presse sont parus dans Marne Hebdo et l'Union.

### Liste des personnes rencontrées :

Désignation des personnes et/organismes	Date
M. Perrot - maire de la commune de Vertus	Mai et juillet 2002
M. Charageat R. - agriculteur exploitant la parcelle située au dessus des carrières souterraines	Décembre 2002
M. Leherle D. - président de la société de chasse de Vertus	Novembre 2002
M. Gilson J. - ex président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME)	Janvier 2003
M. Dequin V. - responsable de l'équipement des voies d'escalades sur la région Champagne-Ardenne pour la FFME	Septembre 2003
M. Thiérard R. - propriétaire sur le site Natura 2000	Octobre 2003



NATURA 2000

# Infosite

Bulletin d'information du site Natura 2000 n° 95

n°1 - Février 2003

## Carrières souterraines de Vertus



### Avant - propos

Les "Carrières souterraines de Vertus" ont été proposées pour intégrer le réseau européen de sites naturels "Natura 2000". En effet, ce site abrite des espèces de chauves-souris devenues rares à l'échelle de l'Union européenne.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne a été chargé, par la Préfecture de la Marne et la Direction Régionale de l'Environnement, de la réalisation et l'animation du document d'objectifs de ce site Natura 2000.

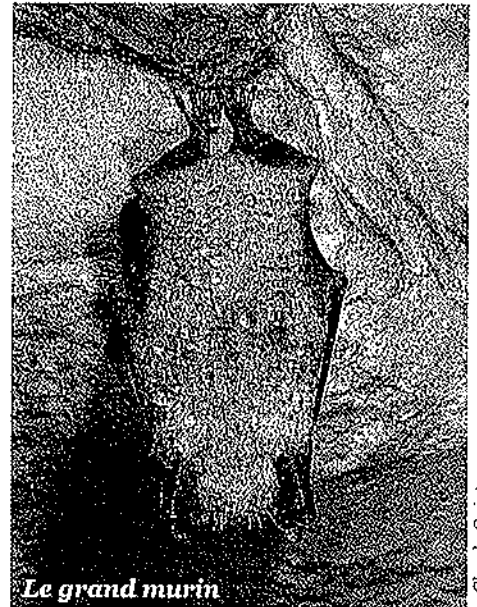
Cette opération doit être menée en étroite concertation avec les différents partenaires et acteurs du site (propriétaires, administrations, collectivités, usagers, scientifiques...).

Pour cette raison, l'initiative a été prise de réaliser ce bulletin d'information. Il est destiné à vous informer sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur les carrières souterraines de Vertus.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou remarque.

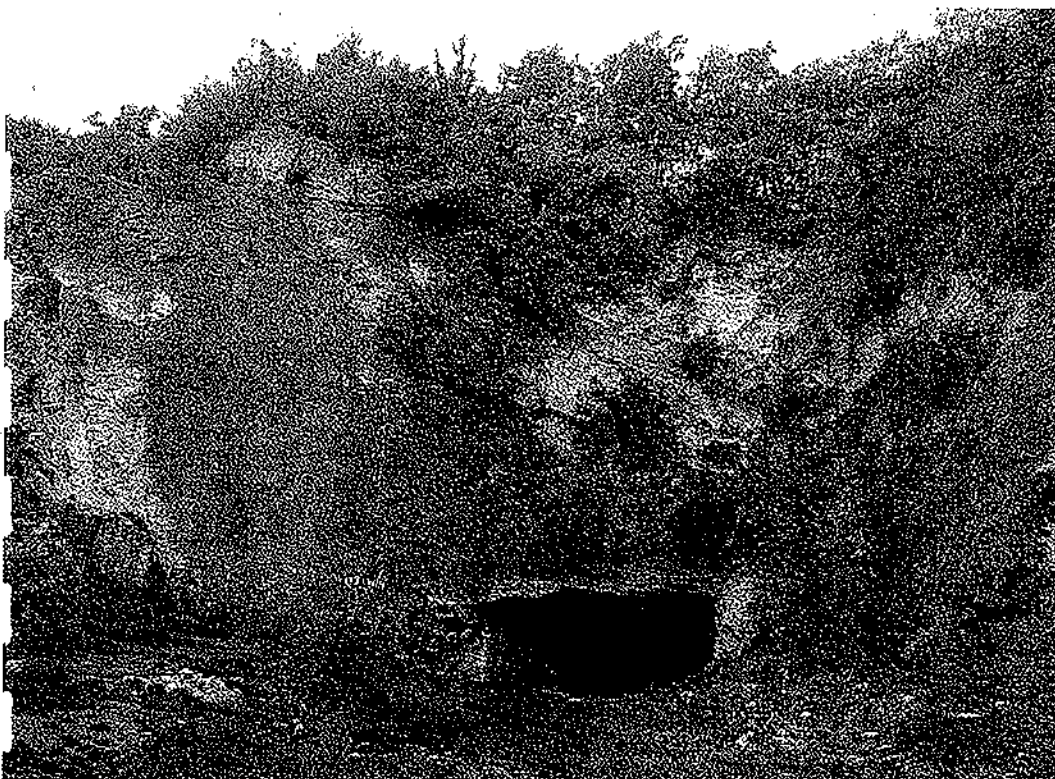
Vous trouverez, à la fin de ce bulletin, les coordonnées de la personne pouvant répondre à vos interrogations, dans la rubrique "Contact" : n'hésitez pas !

Merci d'avance à l'attention que vous porterez à ce bulletin.



Le grand murin

Claudy Guio



#### AU SOMMAIRE ...

- ⇒ Le Réseau Natura 2000 :
  - Qu'est-ce que le réseau Natura 2000
  - La mise en œuvre des Directives «Habitats» et «Oiseaux» :
  - Le document d'objectifs (DOCOB)
  - Les contrats de gestion Natura 2000
- ⇒ Actualités du site :
  - Informations générales et localisation
  - Historique du site
  - L'opérateur local du DOCOB
  - L'intérêt écologique du site
  - Les objectifs de conservation
  - L'état d'avancement du DOCOB

# Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, qui vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle de l'Union Européenne, en tenant compte des activités socio-économiques. Ces habitats naturels et ces espèces sont précisés dans les annexes des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

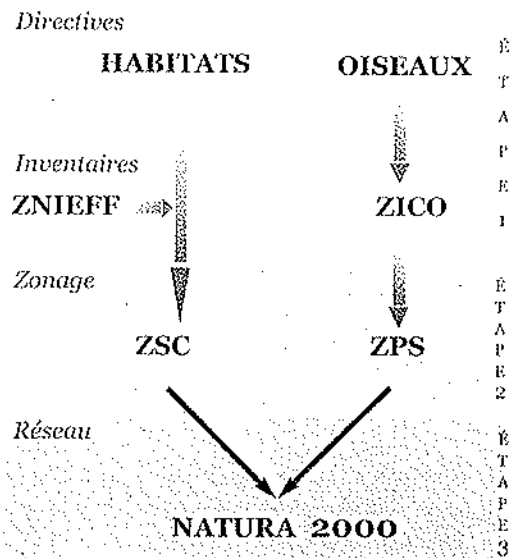
## La directive "Oiseaux"

Adoptée en 1979, elle vise à assurer la protection de certaines espèces d'oiseaux sauvages (les 175 espèces les plus menacées en Europe dont 142 en France) ainsi que leurs milieux de vie (sites de nidification, aires d'hivernage, sites de reproduction, couloirs de migration). Elle prévoit la mise en place de **Zones de protection Spéciales (ZPS)**.

## La directive "Habitats-Faune-Flore"

La directive "Habitats" de 1992 concerne la conservation des habitats naturels, de la faune (sauf les oiseaux) et de la flore sauvages. Elle prévoit la mise en place de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

## La démarche pour constituer le réseau Natura 2000



L'État est le maître d'ouvrage responsable de l'application de ces Directives sur son territoire et doit rendre compte tous les 6 ans à la Commission européenne de l'état de conservation du réseau.

# La mise en œuvre des directives "Habitats" et "Oiseaux"

## Le document d'objectifs

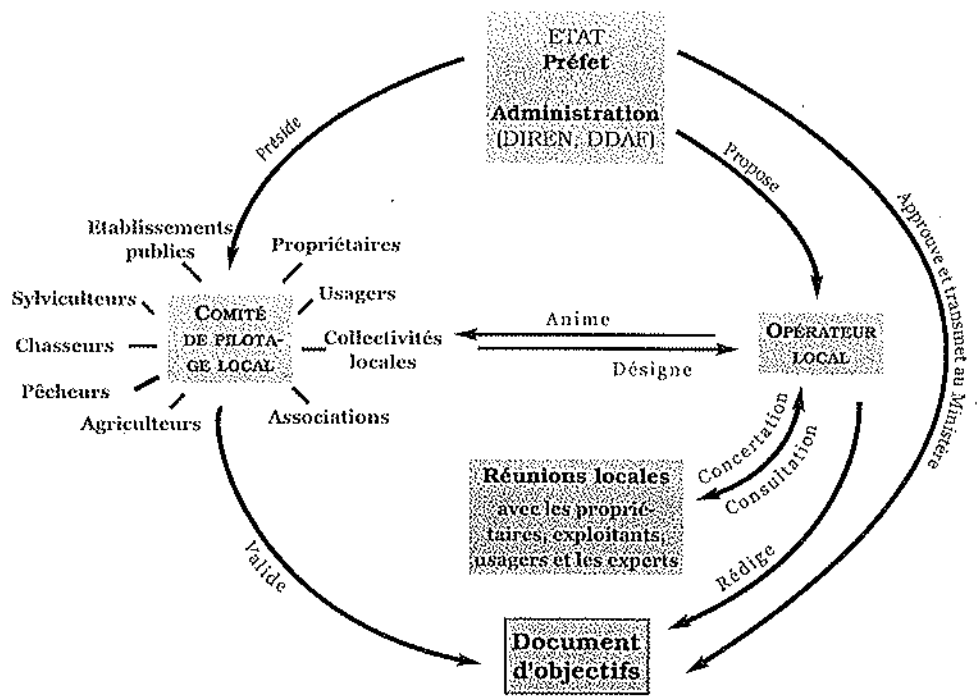
Le document d'objectifs (DOCOB) est l'outil permettant la mise en œuvre des directives "Habitats" et "Oiseaux". Ce document est une sorte de plan de gestion présentant l'état de conservation des habitats et des espèces animales et végétales présents sur le site, et une description des activités humaines et des usages locaux. Il définit les objectifs de conservation, les mesures de gestion contractuelles pouvant être appliquées pour atteindre ces objectifs et précise les modalités de financement de ces mesures.

Ce document est établi sous la responsabilité du Préfet de la Marne en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage local regroupe les partenaires concernés par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, associations, usagers...) ou leurs représentants.

Le Préfet de la Marne désigne, après avis du comité de pilotage, un opérateur local (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne) chargé de réaliser et d'animer le document d'objectifs.

C'est à partir de ce document que seront établis les contrats de gestion ou contrats "Natura 2000".

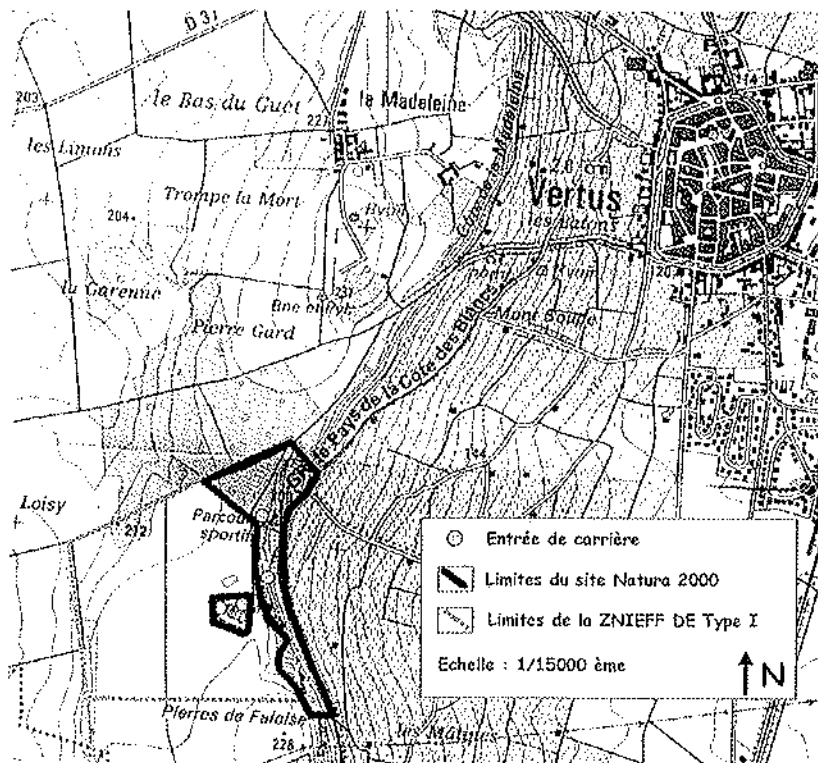
## La réalisation du DOCOB



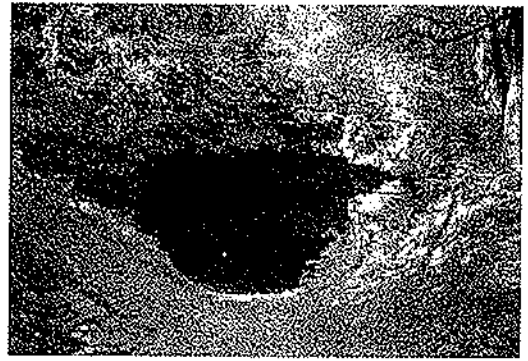
## Les contrats de gestion Natura 2000

L'adhésion individuelle au "document d'objectifs" des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels se fera sous la forme de contrats appelés "contrats Natura 2000". Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

# Le site Natura 2000 n°95 "carrières souterraines de Vertus"



## Fiche d'identité



### Commune concernée

Vertus

### Superficie

4,88 ha

### Types de milieux

Carrières souterraines constituées de deux cavités dont l'une présente une seule entrée à la base d'une falaise calcaire alors que la seconde en présente trois.

## Un peu d'histoire...

Localement, ces carrières sont dénommées "les carrières des Falloises".

13<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle

Les carrières souterraines de Vertus ont été exploitées pour la pierre de taille qui permettait la construction d'édifices, en particulier certains piliers de la cathédrale de Reims.

années 1960

L'exploitation des carrières étant abandonnée, les naturalistes se sont intéressés à ces cavités pour l'intérêt qu'elles représentent pour l'hivernage des chauves-souris.

1985

Le site est désigné en Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

1995

Signature du bail entre la Commune de Vertus et le Conservatoire pour protéger les populations de chauves-souris.

Installation de grilles aux différentes entrées des carrières pour protéger la colonie de chauves-souris hibernant dans la cavité.

1997

Désignation du site au titre du réseau Natura 2000 suite au recensement de 5 espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II de la Directive "Habitats" sur les 9 espèces présentes.

2000

Le Comité de pilotage local du site Natura 2000 n°95, sous la présidence du Préfet de la Marne, désigne le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme opérateur local pour l'élaboration du document d'objectifs.

## L'opérateur local

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association à but non lucratif créée en 1988 afin de protéger et gérer les milieux naturels et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention). Le Conservatoire gère aujourd'hui plus de 1500 hectares répartis sur 101 sites dont environ 30 sites à chauves-souris.

Sur ces sites, des plans de gestion sont réalisés et des mesures de gestion appliquées afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, une valorisation est mise en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

## Intérêt écologique du site

L'intérêt du site réside dans la présence de populations importantes de chauves-souris. Les chauves-souris sont insectivores, elles se nourrissent de mouches, hannetons, araignées, criquets,... au cours de leur chasse nocturne et représentent un véritable insecticide écologique. De manière générale, la présence des chauves-souris est un indice de bonne santé de l'environnement.

Les inventaires des carrières réalisés depuis 1960 ont permis de recenser :

⇒ **en hiver**, 9 espèces de chauves-souris :

- ✓ 7 espèces fréquentent assidûment les lieux.
- ✓ 2 espèces le fréquentent de manière plus occasionnelle.

⇒ **au printemps et en été**, les cavités abritent seulement quelques individus de passage.

Les carrières souterraines de Vertus sont considérées comme **un site majeur pour les chauves-souris** car elles abritent en période d'hibernation :

- la plus importante population de chauves-souris connue dans le département de la Marne ;
- et la plus importante population de Grand Murin connue de la région Champagne-Ardenne.



## Animaux protégés

Les chauves-souris sont des animaux menacés de disparition. Plusieurs lois aux niveaux européen et national les protègent :

### • la Directive " Habitats-Faune-Flore ",

toutes les espèces de chauves-souris sont considérées comme étant d'intérêt communautaire et nécessitent une protection stricte (annexe IV de la Directive). De plus, 5 d'entre elles nécessitent la désignation de Zones Spéciales de Conservation (annexe II de la Directive). Ce sont ces dernières qui ont motivé la désignation du site au titre du réseau Natura 2000.

**la Réglementation nationale** (liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français) :

toutes les espèces de chauves-souris sont protégées sur l'ensemble du territoire national.

## Les objectifs de conservation

Après réalisation de l'état de référence du site Natura 2000, des objectifs de conservation à long terme sont définis :

### → **Maintenir le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris**

Afin de protéger les populations de chauves-souris, toutes les menaces réelles ou potentielles ayant un impact sur les chauves-souris devront être répertoriées dans les carrières souterraines.

### → **Intégrer la conservation du site dans le contexte local**

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable à la conservation des populations de chauves-souris sur le site. La protection passe par l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

Ces objectifs de conservation seront, par la suite, déclinés en objectifs opérationnels qui prendront en compte non seulement l'intérêt écologique, les menaces qui pèsent sur le site mais également les résultats de la concertation avec les propriétaires et les usagers.

## Contact



David BECU

**Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne**

Château de Val Seine

0110 BAR SUR SEINE

tél : 03 25 29 18 60

fax : 03 25 29 81 32

tél : epnea.10.52@wanadoo.fr

### Pour en savoir plus

- Natura 2000 : 10 questions/10 réponses - 24 pages - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (janvier 2002).

- Site internet de la DIREN CA : [www.environnement.gouv.fr/champagne-ardenne](http://www.environnement.gouv.fr/champagne-ardenne)

## Le grand murin



Cette espèce de chauve-souris est facilement reconnaissable par sa taille et la coloration de ses poils avec un contraste entre le dos gris-brun et le ventre blanc bien marqué. Le grand murin est l'une des plus grosses chauves-souris d'Europe (tête + corps : 65-80 mm ; envergure : 350-430 mm ; poids : 28-40 g).

En hiver, le grand murin hiberne en milieux souterrains (caves, carrières...) dont la température ambiante se situe entre 7 et 12°C. Il se suspend à la voûte ou contre les parois, mais peut également s'infiltrer profondément dans les failles et les fissures.

En été, dans le Nord de la France, l'espèce se reproduit habituellement dans les combles. Sa présence passe rarement inaperçue car les colonies de reproduction sont généralement importantes (plus d'une centaine d'individus) et les déjections assez volumineuses.

Elle chasse dans les milieux ouverts comme les prairies, les parcs ou les vergers ainsi qu'en sous-bois et capture généralement ses proies au sol (carabes, hannetons, criquets, araignées...).

## Etat d'avancement du docob

A ce jour, le Conservatoire a réuni les informations relatives aux inventaires écologiques et défini les exigences des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site.

Cet inventaire écologique va être confronté aux activités humaines afin de définir des objectifs et des actions adaptées et concertées. C'est dans ce cadre que le Conservatoire entamera la concertation avec les acteurs locaux (profession agricole, profession forestière, sociétés de chasse, fédération française de montagne et d'escalade...).

## Lexique

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement

**Espèce patrimoniale** : espèce protégée au niveau national ou régional ou inscrite sur liste rouge.

**Habitat naturel** : milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique.

**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

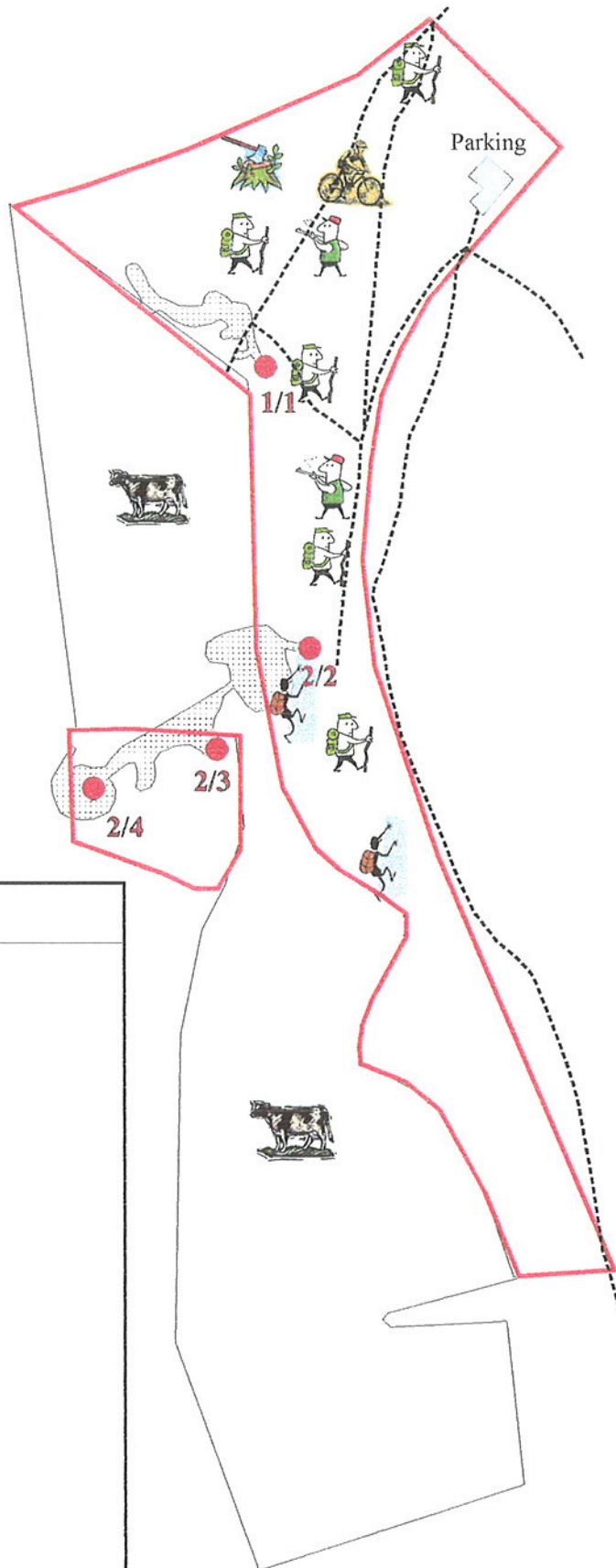
**Un second numéro, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2003, vous informera sur les résultats de la concertation avec les acteurs locaux.**

## **C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE**

### **Annexe 11**

#### **Localisation des activités humaines sur le site**

# ACTIVITES HUMAINES



## LEGENDE



Gestion forestières



VTT / Motos



Pâturage



Escalade



Parcours de santé



Chasse



Site Natura 2000

Echelle 1/5000ème

## **D – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 12**

## **Synthèse de la gestion écologique**

## Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion dans les Carrières souterraines de Vertus

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
1. Maintenir et favoriser les conditions d'accueil des populations de chauves-souris sur le site	<i>Effondrements pouvant rendre inaccessible l'entrée des cavités pour les chauves-souris</i>	1.1. Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris	PO1 : Surveiller les conditions écologiques de la cavité	** *
	<i>Développement de la végétation pouvant rendre inaccessible l'entrée des cavités pour les chauves-souris</i>		PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes IO1 : Entretien des grilles de protection GH1 : Coupe sélective des arbustes aux entrées des cavités GH2 : Renforcer les systèmes de fermeture des cavités	** *
2. Améliorer les connaissances sur le site	<i>Problèmes de vandalisme</i>	1.2. Améliorer l'information sur le site concernant la protection des chauves-souris	FA1 : Poser un panneau d'information	** *
	<i>Nombre faible de suivis des chauves-souris en période d'estivage et de transit</i>		PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	** *
2. Améliorer les connaissances sur le site		2.1. Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	SE1 : Recenser les espèces de chauves-souris présentes en période de transit et d'estivage	** *
			2.2. Evaluer les résultats de la gestion	SE2 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris

Priorité de l'opération : opération essentielle (\*\* \*\*), importante (\* \*), utile pour aller plus loin (\*)

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
3 -- Intégrer la conservation du site dans le contexte local	<i>Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000</i>	3.1. Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local	FA2 : Editer un bulletin d'information sur le site Natura 2000 FA3 : Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000 FA4 : Réaliser des animations de sensibilisation pour la population locale	** * * ** *
-	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB	** * ** *

Priorité de l'opération : opération essentielle (\*\* \*), importante (\* \*), utile pour aller plus loin (\*)

## **D – GESTION ECOLOGIQUE**

# **Annexe 13**

## **Fiches actions**

# ACTION GH 1

## COUPE SELECTIVE DE LA VEGETATION AUX ENTREES DE CAVITES

Priorité : ★ ★ ★

Objectifs de l'action : Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à éviter l'envahissement par la végétation des entrées qui réduit puis rend progressivement inaccessible les cavités pour les chauves-souris.

### Recommandations techniques

- ✓ La coupe de la végétation à l'entrée des cavités sera réalisée à l'aide d'un coupe branche ou d'un croissant.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité :

-

### Période d'intervention :

Avril ou septembre/octobre

### Durée de l'opération :

1 jour / DOCOB

### Coût de l'opération :

-



## **ACTION GH 2 RENFORCER LES SYSTEMES DE FERMETURE DES CAVITES**

**Priorité :** ★ ★ ★

**Objectifs de l'action :** Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

**Espèces visées :** toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Actuellement, les grilles sont souvent fracturées et notamment les cadenas qui sont relativement faciles à casser. De plus, au niveau de la cavité n°2 de petites « ouvertures » permettent un accès au réseau souterrain.

Cette action consiste donc :

- ↳ D'une part, à mettre en place un nouveau dispositif de fermeture au niveau de chaque entrée afin d'éviter au maximum les fracturations de cadenas point faible des grilles de protection.
- ↳ Et d'autre part, de rajouter des barreaux au niveau des petites « ouvertures » afin d'éviter toute intrusion.

Cette opération de gestion peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- A HR.002 : Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

### Recommandations techniques

- ✓ Les cadenas seront protégés par une « boîte » en fer, soudés à la porte pour éviter qu'ils puissent être fracturés avec une pince.
- ✓ Les barreaux rajoutés devront être en fer plein,
- ✓ Le coût de l'entretien des dispositifs de fermeture (action IO1) prévu sur la période de validité du DOCOB est intégré à cette opération.

### Maître d'œuvre potentiel :

Gestionnaires des carrières souterraines

### Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération :

Avril ou septembre/octobre

### Coût de l'opération :

Sur devis pour la mise en place des dispositifs de fermeture  
+ 450€ sur la période de validité du DOCOB pour l'entretien (action IO1).

**Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire**

**Investissement**

Opération consistant à aménager certains lieux de façon particulièrement adaptée aux conditions de vie ou de sensibilité de certaines espèces.

**Les critères techniques**

- Interdiction d'intervenir pendant les périodes d'occupation par les chiroptères.
- Pose de grilles empêchant l'accès aux sites à chauve-souris (grottes, souterrains, ouvrages...)
- Aménagements destinés à canaliser la fréquentation humaine sur des milieux particulièrement fragiles (pelouses, falaises,....)

**Les critères financiers**

Sur devis

**Justificatifs**

- Plan de situation des interventions
- Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

# ACTION SE 1

## RECENSER LES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS PRESENTEES EN PERIODE D'ESTIVAGE ET DE TRANSIT

Priorité : ★ ★

Objectifs de l'action : Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Actuellement, la connaissance sur les espèces présentes en période de transit et d'estivage est très faible.

Cette action consiste à réaliser des comptages en période de transit et d'estivage, une fois tous les 2 ans, ce qui permettra de contacter un maximum d'espèce et d'avoir une idée approximative sur les effectifs.

La période de transit est en fait séparée en deux périodes : transit printanier et automnale. Le recensement des espèces se fera au mois d'avril (transit printanier) et au mois de septembre (transit automnal). Les comptages estivaux seront, quant à eux, réalisés au mois de juillet.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur un plan de la carrière.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité / Période d'intervention :

Périodes de transit : 1 comptage au début du mois d'avril et 1 à la mi-septembre

Période d'estivage : 1 comptage au début du mois de juillet.

### Durée de l'opération :

½ journée par comptage

### Coût de l'opération :

- Visite de terrain : 3 comptages/an x 200 €/jour x ½ journée = 300 €/an
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 900 € pour les 3 ans.

## ACTION SE 2 SUIVRE L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

Priorité : ★ ★

Objectifs de l'action : Evaluer l'impact de la gestion.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à effectuer le suivi des populations de chauves-souris chaque année par comptages visuels en période hivernal. Ce suivi constituera donc un des indicateurs privilégiés permettant l'évaluation de la gestion.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur un plan des cavités.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité :

1 fois tous les 2 ans

### Période d'intervention

au début du mois de février

### Durée de l'opération :

½ journée par comptage

### Coût de l'opération :

- Visite de terrain en période d'hivernage : ½ jour/comptage x 200€ = 100€/comptage
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 300 € sur la période de validité du DOCOB.

## **ACTION FA 1 POSER UN PANNEAU D'INFORMATION**

**Priorité** : \* \* \*

**Objectifs de l'action** : Améliorer l'information du public sur le site concernant la protection des chauves-souris.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à poser un panneau pour informer les personnes fréquentant le site sur la présence des chauves-souris et les consignes à respecter pour éviter tout dérangement.

### Recommandations techniques

- ✓ Le panneau devra être placé au Nord du site Natura 2000 non loin du parking réalisé par la commune sur le chemin longeant les vignes.
- ✓ Le panneau se présentera sous un format A3 couleur avec un support métallique.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

### Périodicité :

La première année

### Période d'intervention :

-

### Durée de l'opération :

-

### Coût de l'opération :

Sur devis

## ACTION FA 2

### EDITER UN BULLETIN D'INFORMATION SUR LE SITE NATURA 2000

Priorité : \* \* \*

Objectifs de l'action : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Une information régulière sur le déroulement de la mise en place de la protection et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'un bulletin d'information.

Il sera la continuité du bulletin d'information édité lors de la phase d'élaboration du DOCOB.

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

#### Recommandations techniques

- ✓ Ce bulletin d'information sur le site Natura 2000 devra être édité par l'opérateur local du site Natura 2000.
- ✓ Il sera diffusé aux propriétaires, aux acteurs locaux ainsi qu'aux habitants de la commune de Vertus.
- ✓ Il sera distribué une fois par an et fera la synthèse des actions mises en place.
- ✓ Les informations présentées dans le bulletin seront diffusées également par le biais d'articles de presse dans les journaux locaux et départementaux.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

#### Périodicité :

1 fois par an

#### Période d'intervention :

-

#### Durée de l'opération :

2 jours

#### Coût de l'opération :

- Rédaction : 400€/an
- Reproduction du bulletin : 50€/an

Soit un total de 2700 € pour la période de validité du DOCOB. (450 x 6)

## **ACTION FA 3**

### **REALISER UNE PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE VALORISATION DU DOCOB**

**Priorité** : ✱

**Objectifs de l'action** : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette action vise à mieux faire connaître la démarche « Natura 2000 » mais également le patrimoine naturel sensible, les acteurs locaux concernés et les actions engagées sur le site. La plaquette permettra de cibler l'information vers les usagers du site et les habitants de la commune de Vertus.

#### Recommandations techniques

- ✓ La plaquette (quadrichromie) devra être réalisée, à 1000 exemplaires, avec peu de texte mais une forte proportion d'illustration.
- ✓ L'Etat et les acteurs locaux devront participer à la réalisation de celle-ci (textes, photos, relecture, validation).
- ✓ Sera mis en avant par le texte et les illustrations :
  - ↳ La démarche « Natura 2000 »
  - ↳ Les Usagers et leurs activités
  - ↳ L'intérêt écologique du site
  - ↳ Les actions engagées pour la protection des chauves-souris

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

#### Périodicité / Période d'intervention :

La deuxième année

#### Durée de l'opération :

4 jours

#### Coût de l'opération :

- Rédaction, consultation, maquette : 4 jours x 200 €/jour = 800 €
- Impression : 200 € pour 1000 exemplaires

Soit un total de 1000 €

## **ACTION FA 4**

### **REALISER DES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION POUR LA POPULATION LOCALE**

**Priorité** : \* \* \*

**Objectifs de l'action** : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette opération consiste à réaliser une intervention auprès de la population locale (y compris les scolaires) une fois tous les 2 ans. Le but serait de leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie et l'écologie des chauves-souris. Ces interventions prendront des formes différentes (sorties sur le terrain, diaporama...). Leur intérêt réside dans le dialogue direct avec la population locale qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

#### Recommandations techniques

- ✓ Ces réunions devront prendre des formes différentes (sorties sur le terrain, diaporama...).
- ✓ Ces réunions seront réalisées à une échelle locale, c'est à dire pour les habitants de la commune de Vertus ainsi que pour les usagers du site.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000  
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

#### Périodicité

Une fois tous les 2 ans

#### Période d'intervention :

Pas de période précise

#### Durée de l'opération :

1 jour (préparation et réalisation de la réunion)

#### Coût de l'opération :

-



## **ACTION IO 1**

### **ENTREtenir LES GRILLES DE PROTECTION**

**Priorité** : \* \* \*

**Objectifs de l'action** : Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette action consiste à entretenir les grilles de protection qui ont été mises en place en 1995 aux entrées des carrières souterraines pour éviter qu'elles ne soient dégradées par l'usure du temps ou par un acte de vandalisme.

#### Recommandations techniques

L'entretien comprend :

- ↳ le changement des cadenas endommagés
- ↳ l'application de graisse au niveau des ouvertures des grilles
- ↳ l'application d'une couche de peinture.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

#### Périodicité

-

#### Période d'intervention :

Septembre à octobre ou avril

#### Durée de l'opération :

2 jours / DOCOB

#### Coût de l'opération :

- Matériel et produit d'entretien : 50 €
- Moyens humains : 2jours x 200€ = 400€.

Soit un total de 450 € sur la période de validité du DOCOB (coût inclus avec l'action GH2)

## **ACTION PO 1**

### **SURVEILLER LES CONDITIONS ECOLOGIQUES DE LA CAVITE**

Priorité de l'opération : \* \* \*

Objectifs de l'action : Conserver dans les cavités des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Les conditions écologiques dans les cavités sont actuellement favorables à l'accueil des chauves-souris. Par contre, il est important de surveiller périodiquement les cavités pour observer si des effondrements se sont produits. Cette surveillance permet de prendre le plus vite possible des mesures adéquates si ce cas de figure venait à se produire.

Recommandations techniques

Une vérification visuelle de la topographie interne sera réalisée.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Coût de l'opération :

0 € (avec SE1 et SE2)

## **ACTION PO 2**

### **VERIFIER L'ETAT DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES**

Priorité de l'opération : \* \* \*

Objectifs de l'action : Conserver et optimiser la qualité d'accueil des carrières pour les populations de chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Comme le site est fréquenté, des actes de malveillances ou de négligences sont toujours envisageables. Il faut donc prévoir des visites ponctuelles de contrôle.

Recommandations techniques

La vérification concerne les panneaux situés aux entrées de cavités, le panneau placé au niveau du chemins d'accès ainsi que les grilles de protection.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Coût de l'opération :

0 € (avec SE1 et SE2)

# ACTION AD 1

## EVALUER ANNUELLEMENT LA GESTION CONDUITE

Priorité : \* \* \*

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

### Recommandations techniques

Dans le compte-rendu, sera mis en avant :

- ✓ les résultats du suivi écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- ✓ l'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- ✓ les coûts de gestion et de suivi du site.

### Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000  
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

### Périodicité

1 fois par an (sauf la dernière année)

### Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre)

### Durée de l'opération :

1 jour

### Coût de l'opération :

- Suivi annuel : 1 jour/an x 200 €/jour = 200 € par an

Soit un total de 1000 €

## **ACTION AD 2**

### **EVALUER LES OBJECTIFS DU DOCOB**

**Priorité** : \* \* \*

**Objectifs de l'action** : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au bout des six années du DOCOB qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

#### Recommandations techniques

Le compte-rendu fera apparaître :

- ✓ L'actualisation des connaissances sur le site.
- ✓ L'évaluation de chaque objectif et opération de gestion et vérifier ainsi leur pertinence.
- ✓ Les propositions pour la gestion à conduire à l'avenir.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000  
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

#### Périodicité

1 fois par période de validité du DOCOB

#### Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre) au bout des six années

#### Durée de l'opération :

3 jours

#### Coût de l'opération :

- Evaluation des objectifs : 3 jours x 200 €/jour = 600 €
- Soit un total de 600 €

## **D – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 14**

#### **Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)**

## Calendrier prévisionnel des opérations de gestion

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																																		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
GH1 : Coupe sélective des arbustes aux entrées des cavités																																																																																															
GH2 : Renforcer les systèmes de fermeture des cavités																																																																																															
SE1 : Recenser les espèces de chauves-souris présentes en période de transit et d'estivage																																																																																															
SE2 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris																																																																																															
FA1 : Poser un panneau d'information																																																																																															
FA2 : Editer un bulletin d'information sur le site Natura 2000																																																																																															
FA3 : Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000																																																																																															
FA4 : Réaliser des animations de sensibilisation pour la population locale																																																																																															
FO1 : Entretien des grilles de protection																																																																																															
PO1 : Surveiller les conditions écologiques de la cavité																																																																																															
PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes																																																																																															
ADI : Evaluation annuelle de la gestion conduite																																																																																															
AD2 : Evaluation des objectifs du DOCOB																																																																																															

■ Période d'intervention      1    Durée de l'opération (en nombre de jour)

■ Intervention possible au cours de cette période

## Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
<b>Gestion des habitats et des espèces</b>												
GH1	Coupe sélective de la végétation aux entrées de cavités	★★★	200						200	-	1 jour/DOCOB	CPNCA
GH2	Renforcer les systèmes de fermeture des cavités	★★★	Contrats Natura 2000						Sur devis+450€	1 <sup>er</sup> année	-	Gestionnaires des carrières
<b>Suivi écologique</b>												
SE1	Recenser les espèces de chauves-souris présentes en période d'estivage et de transit	★★		300		300		300	900	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année	½ journée / comptage	CPNCA
SE2	Suivre l'évolution des populations de chauves-souris	★★★	100		100		100		300	1 fois tous les 2 ans	½ journée / comptage	CPNCA
<b>Entretien des infrastructures</b>												
IO1	Entretien des grilles de protection	★★★	Avec GH2						-	-	2 jours	CPNCA
<b>Fréquentation, accueil et pédagogie</b>												
FA1	Poser un panneau d'information	★★★	devis						Sur devis	1 <sup>er</sup> année	-	CPNCA + Intervenant extérieur
FA2	Edition d'un bulletin d'information sur le site Natura 2000	★★★	450	450	450	450	450	450	2700	1 fois / an	2 jours / an	CPNCA
FA3	Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du site Natura 2000	★		1000					1000	2 <sup>ème</sup> année	4 jours + matériel	CPNCA
FA4	Réaliser des animations de sensibilisation pour la population locale	★★★		-		-		-	-	3 fois/ DOCOB	1 jour/intervention	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
<b>Police et surveillance</b>												
PO1	Surveiller les conditions écologiques de la cavité	★★★	Avec SE1 et SE2						0	-	Avec SE1 et SE2	CPNCA
PO2	Vérifier l'état des infrastructures existantes	★★★	Avec SE1 et SE2						0	-	Avec SE1 et SE2	CPNCA
<b>Administratif</b>												
AD3	Evaluer annuellement la gestion conduite	★★★	200	200	200	200	200		1000	1 fois / an	1 jour / an	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
AD4	Evaluer les objectifs du DOCOB	★★★						600	600	1 fois/DOCOB	4 jours	Animateur du site Natura 2000 (CPNCA)
<b>Total</b>			<b>1060</b>	<b>1858</b>	<b>1058</b>	<b>858</b>	<b>1058</b>	<b>1258</b>	<b>7150</b>			

*Priorité : opération essentielle (★★★), importante (★★), utile pour aller plus loin (★)*

*Opérateurs potentiels : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA).*



**Répartition financière par priorité d'opération**

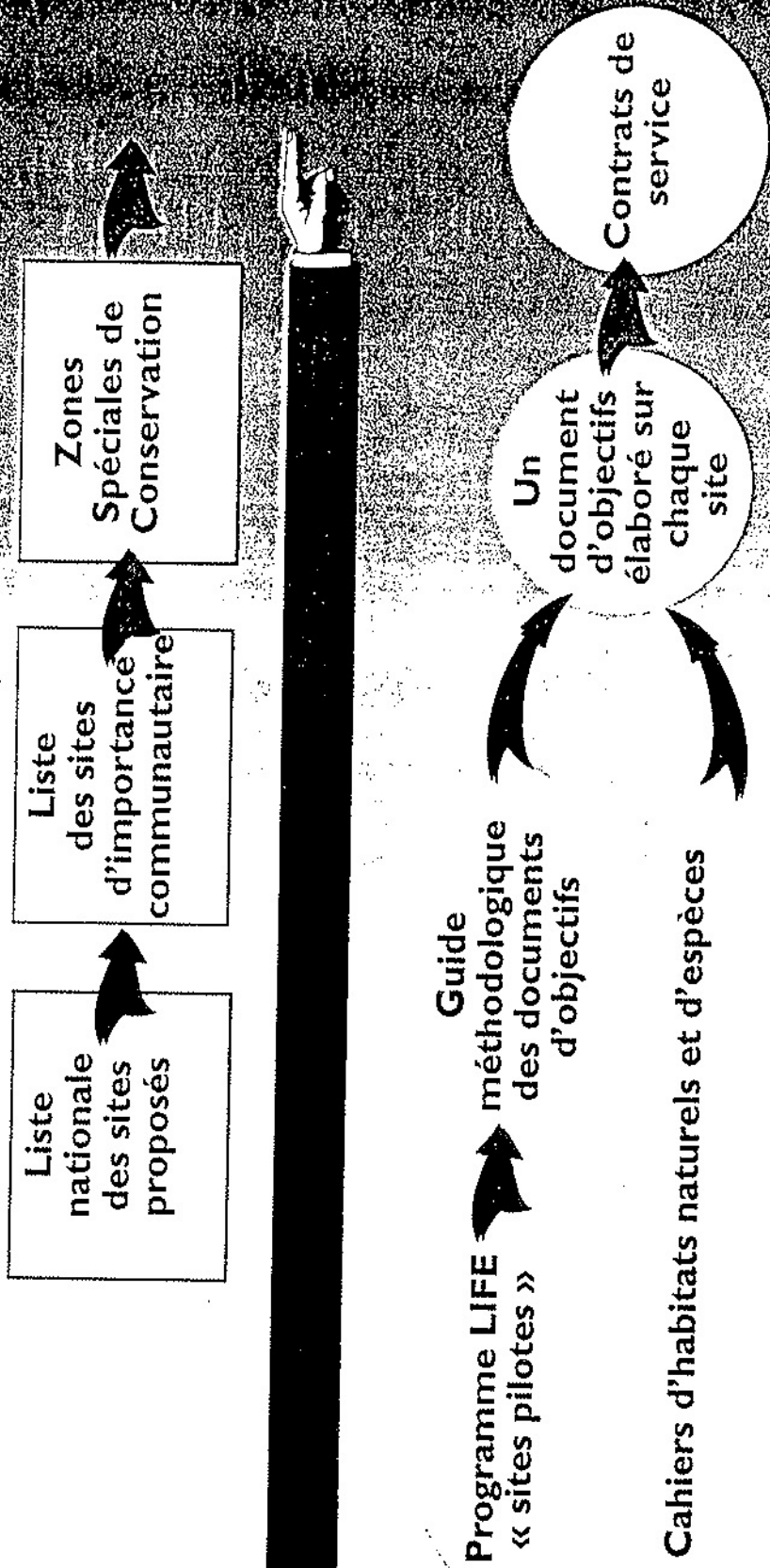
	<b>Montant (en €)</b>	<b>Montant (en %)</b>
<b>Opérations essentielles</b>	5250	73.4
<b>Opérations importantes</b>	900	12.6
<b>Opérations utiles pour aller plus loin</b>	1000	14

## **E – ADMINISTRATIF**

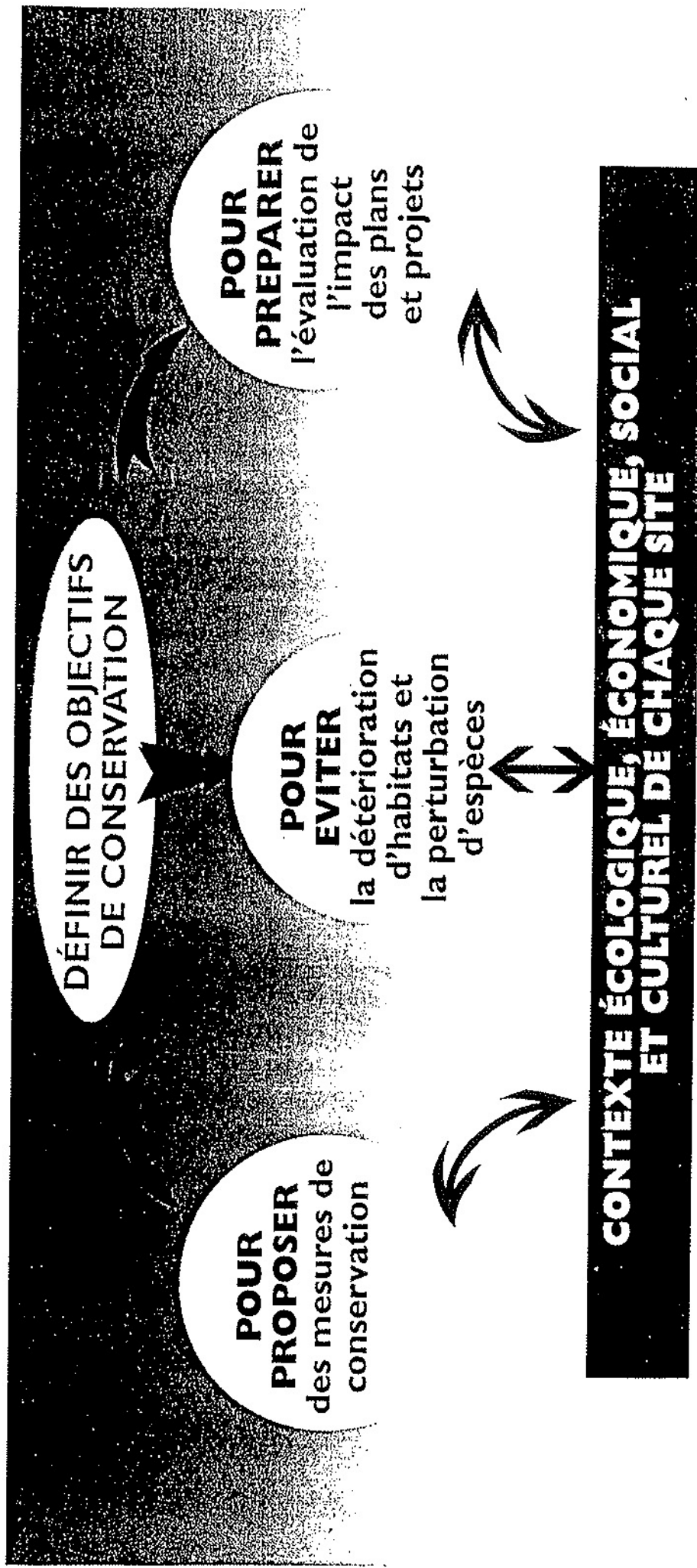
### **Annexe 15**

## **Organigramme du déroulement du DOCOB**

## La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Une réflexion sur la gestion complémentaire à la désignation des sites



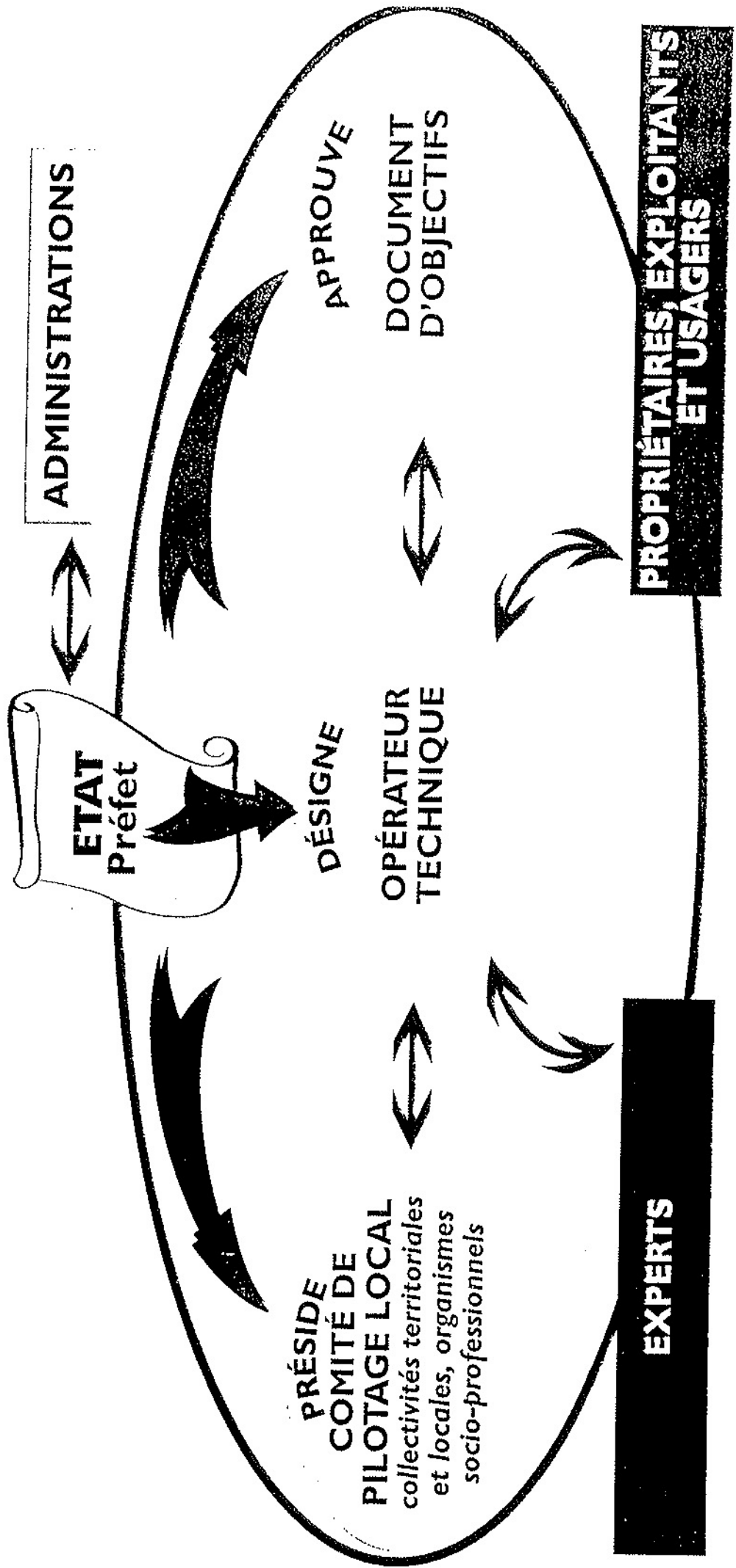
## La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Un document d'objectifs pour chaque site





Le document d'objectifs :  
un outil pour la gestion concertée  
du réseau Natura 2000

## L'élaboration de documents d'objectifs Les acteurs



## L'élaboration de documents d'objectifs Description et analyse du site

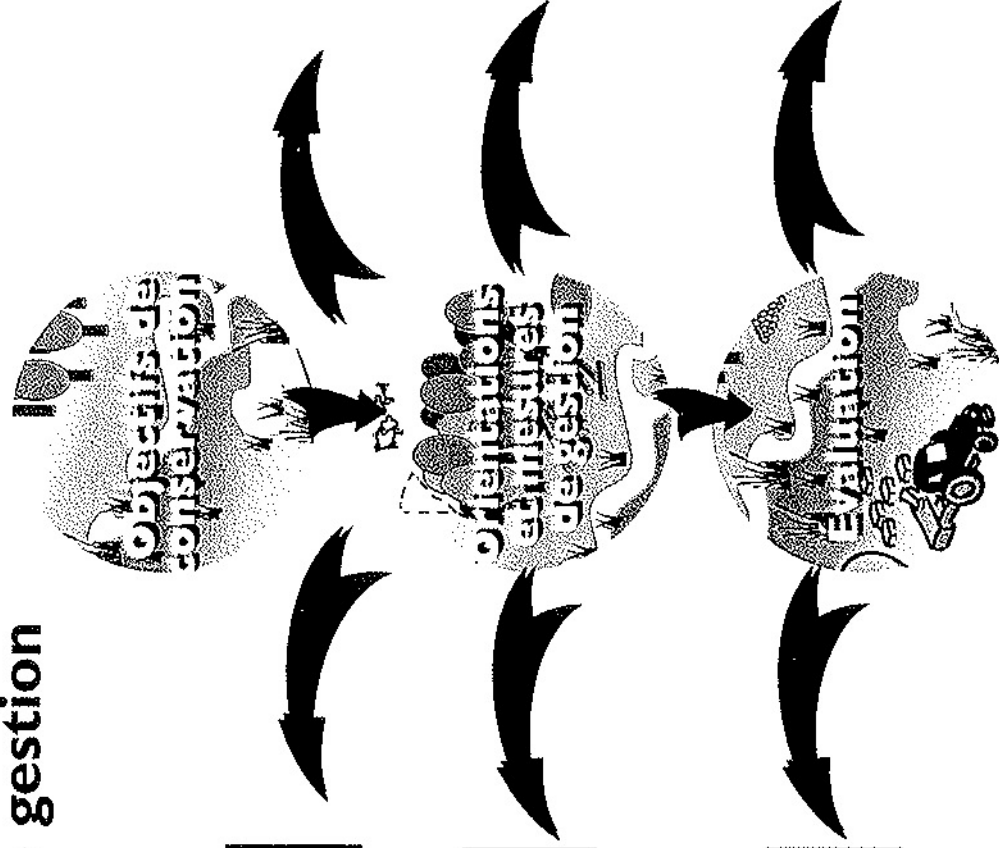
Habitats naturels et  
espèces d'intérêt  
communautaire

Analyse de l'état de  
conservation  
et zonage  
Exigences écologiques  
Facteurs naturels  
Facteurs d'origine humaine  
Vulnérabilité  
Enjeux

Activités humaines

OBJECTIFS DE  
CONSERVATION

## L'élaboration de documents d'objectifs Des objectifs de conservation aux orientations de gestion



Contrats de service

Liens avec autres  
outils de  
planification

Incidence de  
nouveaux projets

Estimation du coût  
des actions

Plan de  
financement des  
actions

Suivi des habitats  
naturels des espèces  
et des actions

## **E – ADMINISTRATIF**

### **Annexe 16**

## **Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION  
DES ACTIONS DE L'ETAT**

-----  
bureau de la gestion de l'espace  
-----

PRÉFECTURE DE LA MARNE

**Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage local  
pour l'élaboration du document d'objectifs  
du site Natura 2000 n° 95 "Carrières souterraines de Vertus"**

**Le préfet  
de la région Champagne Ardenne  
préfet du département de la Marne  
chevalier de la légion d'honneur**

**Vu :**

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire
- la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "Natura 2000" du 26 février 1999,
- l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 7 février 2000,
- l'avis de MM. le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 95 "Carrières souterraines de Vertus"

Le document d'objectifs est établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage en vue de son approbation par arrêté préfectoral

**Article 2** - Le comité de pilotage local prévu à l'article 1<sup>er</sup> est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'Etat :

- M. le préfet ou son représentant, président
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le délégué régional au tourisme ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Elus :

- M. le conseiller général du canton de Vertus
- M. le maire de la commune de Vertus ou son représentant

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- Mme la déléguée régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant

Article 3 - Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

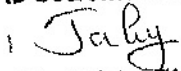
Article 4- M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Châlons-en-Champagne, le 8 juin 2000

**Pour ampliation**

signé : Michel Thénault

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire en Chef

  
Bernadette FABRY

## **E – ADMINISTRATIF**

### **Annexe 17**

# **Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local**

## *Compte rendu de la réunion tenue à la mairie de Vertus le 14 octobre 1997*

- Site Natura 2000 n°95 -  
- « Carrières souterraines de Vertus » -

Etaient présents :

- Mr PERROT	Maire de Vertus,
- Mr GONY	Président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne,
- Mr HARCILLON	Direction régionale de l'environnement,
- Mr DELON	Direction régionale de l'environnement.

\*\*\*

Suite à la relance « Natura 2000 », du 11 août 1997, le comité de suivi Natura 2000 de la Marne s'est réuni et a approuvé les listes de sites, à adresser au ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, par tranches successives. La 1ère liste, à envoyer avant le 10 octobre, comprend des sites ne posant aucun problème, le site n°95 « carrières souterraines de vertus », pour 40 hectares figure sur cette liste.

Le conseil municipal consulté demande que la surface cartographiée soit ramenée de 40 à 10 hectares, surface faisant déjà l'objet d'un bail emphytéotique, conclu entre la Commune de Vertus et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

La valeur du site étant essentiellement liée à la présence de chiroptères dans les carrières souterraines, cette demande est acceptable.

**Il est donc décidé de ne retenir, pour ce site, que la surface de 10 hectares 80 appartenant à la commune et faisant l'objet de la convention de gestion, soit :**

- Lieudit « Fortes Terres de Bailly » section CH N°19 d'une surface de 5ha 92a 92 ca
- Lieudit « Bailly », section A N°1288, d'une surface de 4ha 87 a 60 ca

**Sous réserve de l'avis du propriétaire (Mr Raymond THIERARD), s'y ajouterait la partie périphérique (quelques mètres carrés) du puits de sortie de la carrière située sur la parcelle cadastrée section A N°1289.**

Le site n°95, ainsi défini (environ 11 hectares), ne fera l'objet d'aucune contrainte de gestion nouvelle. Le plan de gestion réalisé, en 1993, par le CPNCA, avec comme objectif principal le maintien de la tranquillité des cavités et des franges boisées sera appliqué. En aucun cas, les aménagements inclus dans le périmètre et les loisirs existants (site d'escalade et parcours de santé en particulier) ne seront remis en cause.

**Sont exclus de ce périmètre, les 30 hectares de terrains agricoles qui ne présentent aucun intérêt pour les chiroptères.**

Le CPNCA prépare actuellement une plaquette d'information sur les Chiroptères. Par ailleurs, une exposition sur la Directive Habitats a été réalisée par la DIREN. Elle pourra servir de support à une réunion de sensibilisation, et être présentée à la mairie de Vertus à partir du 5 novembre.

# Site n°95

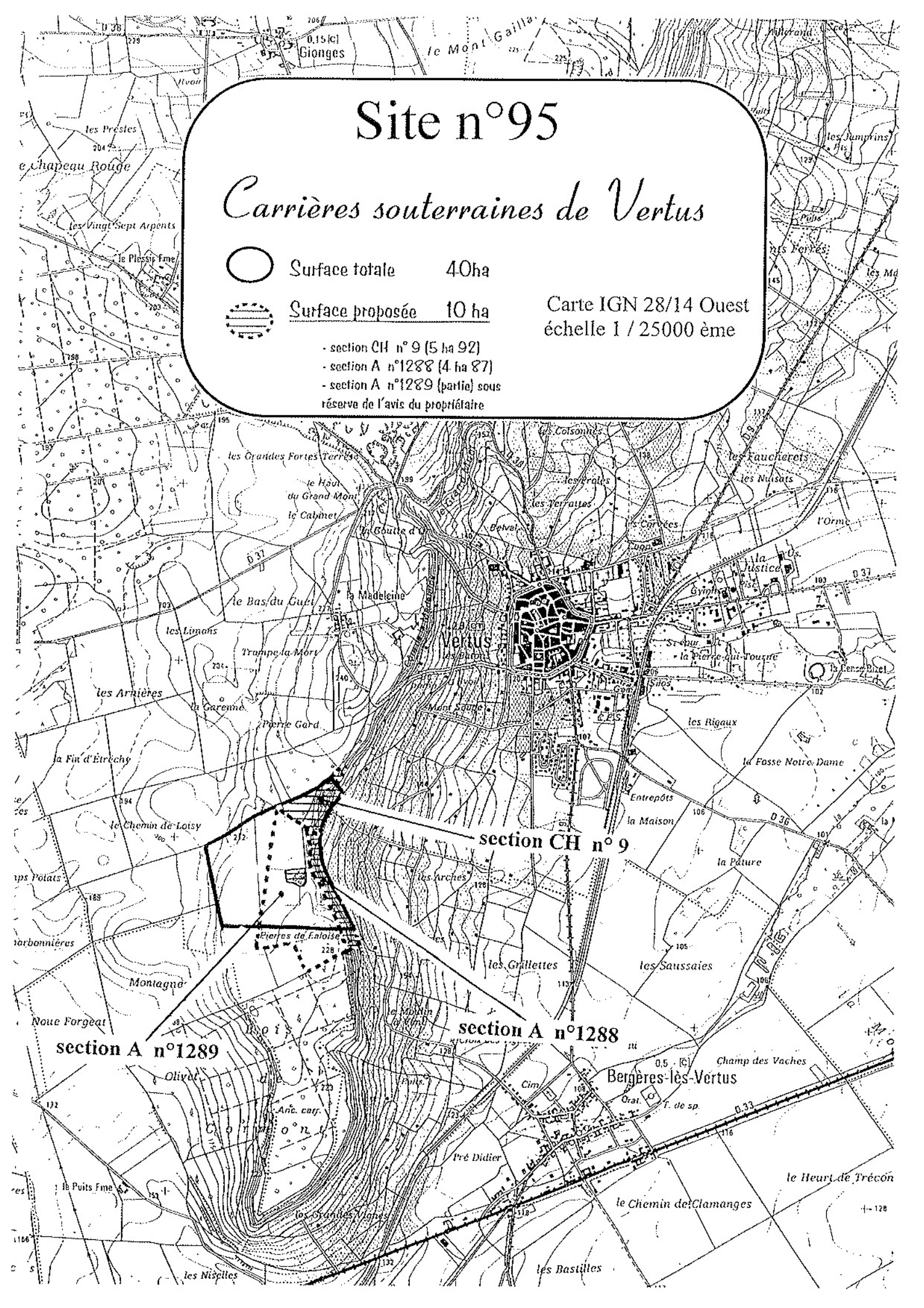
## Carrières souterraines de Vertus

○ Surface totale 40ha

▨ Surface proposée 10 ha

Carte IGN 28/14 Ouest  
échelle 1 / 25000 ème

- section CH n° 9 (5 ha 92)
- section A n°1288 (4 ha 87)
- section A n°1289 (partie) sous réserve de l'avis du propriétaire





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MARNE

**DIRECTION  
DES ACTIONS DE L'ETAT**

-----  
bureau de la gestion de l'espace  
-----

**Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2000  
du comité de pilotage Natura 2000  
du site 95 - Carrières souterraines de Vertus**

Le 6 octobre 2000, M. Xavier de Fürst, secrétaire général de la préfecture de la Marne, a présidé la première réunion du comité de pilotage, créé par arrêté préfectoral du 8 juin 2000, en vue de la rédaction du document d'objectifs concernant le site Natura 2000 - n° 95 - Carrières souterraines de Vertus.

Étaient présents :

- M. Pascal Perrot, conseiller général du canton de Vertus, maire de Vertus
- Mme Hélène Gaudin, chef de département à la direction régionale de l'environnement
- M. Marc Deroy, chef de service à la direction régionale de l'environnement
- M. Gérard Hugonet, ingénieur des travaux des eaux et des forêts à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. Eric Belnot, directeur adjoint au conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- Mme Nicole Blondeau, membre de l'association Marne Nature Environnement
- M. Aymeric Mionnet, prospecteur nature à la ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne
- Mlle Bernadette Fabry, bureau de la gestion de l'espace à la préfecture de la Marne

Étaient excusés :

- M. le délégué régional au tourisme
- M. le président du comité départemental du tourisme
- M. le président de l'association Marne Nature Environnement
- Mme la directrice de la ligue pour la protection des oiseaux

**I - Présentation de la démarche « document d'objectifs » par M. Deroy**

Le réseau Natura 2000 est composé des zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats » et des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux », qui doivent être mises en place en 2004.

Chaque site sera doté d'un document d'objectifs qui doit définir des objectifs de conservation et aboutir à des contrats de service avec les propriétaires.

.../...

Des sites pilotes ont permis d'élaborer un guide méthodologique des documents d'objectifs. Des cahiers d'habitats naturels et d'espèces préconisant certaines mesures ont été élaborés.

Les acteurs sont réunis au sein du comité local présidé par le préfet, dont la composition varie en fonction des zones. Ce comité comprend notamment des représentants des collectivités territoriales, des usagers, des organismes socioprofessionnels et des associations de protection de l'environnement.

Un opérateur technique doit être désigné pour la réalisation du document d'objectifs, approuvé par arrêté préfectoral.

Ce document comprend une analyse du site, de son état de conservation, de l'impact des activités humaines et un programme d'actions, qui doit être suivi une fois le document approuvé.

## **II - Présentation de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 dans le département de la Marne par Mme Gaudin**

Les sites militaires n'ont pas encore été transmis à la commission européenne, le ministère de la défense n'ayant pas donné son accord.

Le document d'objectifs a été approuvé pour les étangs latéraux du Der. Celui concernant le lac du Der est en phase terminale. L'élaboration du document relatif à la forêt de Trois-Fontaines a été arrêtée, compte tenu des dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre dernier. En ce qui concerne le massif forestier d'Epernay, le document devrait être approuvé en 2001. Quant aux marais de Saint-Gond, une étude hydraulique doit être réalisée avant d'approuver le document d'objectifs.

Lors de la réunion du comité départemental Natura 2000 du 7 février 2000, il a été décidé de lancer l'élaboration des documents d'objectifs pour quatre nouveaux sites : les landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger, les Pâtis de Damery, les marais de la Superbe et les carrières souterraines de Vertus.

## **III - Présentation du site et désignation de l'opérateur**

Au départ, la surface du site était de 40 hectares, qui ont été ramenés à 11 hectares.

L'effectif des chauves-souris présentes sur le site représente 50 % de l'effectif hibernant en milieu souterrain dans le département de la Marne.

M. Perrot signale que le site a subi des dégâts très importants à la suite de la tempête de décembre dernier. Il n'y a plus d'arbres et la pierre est à nu.

M. de Fürst fait remarquer que parmi les recommandations de gestion écologique du site, la présence de lieux boisés et/ou buissonnants est nécessaire.

M. Belnot souligne que les bois sont fréquentés par les chauves-souris pendant l'estivage et qu'une étude devrait donc être faite à ce sujet dans le cadre du document d'objectifs. Il conviendrait également d'effectuer des comptages pour juger de l'impact du déboisement sur la fréquentation du site.

.../...

Mme Gaudin fait remarquer que le site des carrières souterraines de Vertus n'est retenu que pour l'hivernage.

M. de Fürst suggère de prévoir un reboisement.

Mme Gaudin indique que l'opérateur proposé pour la rédaction du document d'objectifs est le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. En effet, cet organisme est le spécialiste régional des chauves-souris, puisqu'il travaille déjà sur cinq sites à chauves-souris dans la région Champagne-Ardenne.

M. Belnot ajoute que le conservatoire suit ce site depuis 1988. Une convention de gestion existe avec la commune. Des grilles ont été posées en 1995 pour protéger le site dans le cadre d'un programme Life. Un suivi des populations est effectué depuis 1960 et un nouveau comptage est prévu cet hiver.

M. de Fürst demande à M. Belnot s'il accepte le rôle d'opérateur. Celui-ci répond par l'affirmative et cette désignation est adoptée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

M. Deroy propose d'établir le planning compte tenu des éléments déjà connus sur le site et du travail déjà réalisé sur d'autres sites.

Il est décidé de programmer la prochaine réunion au printemps 2001 avec une visite sur place du site, suivie d'une réunion à la mairie de Vertus.

M. de Fürst demande que les effets de la tempête de décembre sur le site soient pris en compte. M. Deroy précise que le ministère de l'environnement pourrait participer au reboisement si les bois sont nécessaires aux chauves-souris.

M. de Fürst demande des précisions sur la présence d'un motocross à proximité du site.

M. Perrot précise qu'il existe sur le site même un parcours de santé. En outre, deux à trois fois par an, une manifestation de VTT trial ou trial-moto est organisée. Concernant le motocross, il est en fait situé à l'opposé du site à 4/5 km. Il s'agit d'anciennes carrières de pierre à ciel ouvert.

M. Belnot souligne qu'il faut éviter le dérangement à l'intérieur des grottes. Les grilles empêchent la fréquentation humaine, mais il faut éviter le bruit.

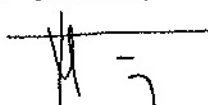
M. Perrot précise que le VTT trial a lieu en juin et le moto-trial en octobre, hors période d'hivernation.

M. Belnot fait remarquer que le document d'objectifs comportera une partie socio-économique avec un inventaire des activités humaines et leur impact.

M. Perrot souligne que les grilles déjà installées ont été mises en place trop profondément. En effet, elles n'empêchent pas des promeneurs de venir pique-niquer à l'entrée des grottes et de faire du feu. M. de Fürst précise que ce point devra faire l'objet de recommandations dans le cadre du document d'objectifs.

Il conclut en rappelant que la prochaine réunion devra être programmée au printemps. Un état des lieux doit être dressé et il convient de réfléchir aux grandes orientations de gestion du site.

Le président,

  
Xavier de Fürst



**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES**

PRÉFECTURE DE LA MARNE

---  
bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire  
----

**COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION  
DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000  
« CARRIERES SOUTERRAINES DE VERTUS »**

§ § § § §

Compte rendu de la réunion du 15 mai 2003  
présidée par M. Bernard Le Menn  
secrétaire général de la préfecture de la Marne

**PRESENTS :**

*Associations :*

- ✓ M. Eric Belnot, directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et M. David Becu, chargé de mission « chauves-souris » au conservatoire
- ✓ M. Michel Olivier, président de Marne Nature Environnement

*Administrations*

- ✓ M. Jean-Yves Peseux, chef du département milieux naturels à la direction régionale de l'environnement
- ✓ M. Eric Dhellemme, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire à la préfecture de la Marne, accompagné de Melle Bernadette Fabry

**ETAIENT EXCUSES :**

- ✓ M. Pascal Perrot, conseiller général, maire de Vertus
- ✓ Mme la déléguée régionale au tourisme
- ✓ M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux

M. Le Menn ouvre la séance en rappelant que le but de la réunion est de valider l'état des lieux et les premières orientations de gestion du site.

Il s'interroge sur l'intérêt de maintenir la réunion compte tenu du faible nombre de participants.

M. Peseux souligne que le site est petit et que les membres du comité de pilotage ne sont pas nombreux.

M. Dhellemme fait remarquer que le maire de Vertus est également conseiller général et qu'il participe actuellement aux travaux de l'assemblée départementale qui ne sont pas terminés. Si la réunion n'est pas reportée, les observations formulées au cours de celle-ci pourraient être transmises avec le dossier présenté aux membres du comité de pilotage à M. Perrot avant leur validation.

M. Le Menn retient cette proposition.

.../...

Il passe ensuite la parole à M. Bécu qui présente l'état des lieux. Celui-ci précise qu'il a rencontré à plusieurs reprises M. Perrot. Il distribue le premier numéro du bulletin d'information concernant les carrières souterraines de Vertus intitulé « Infosite » (joint au présent compte rendu) et souligne que ce document sera tiré à 3.500 exemplaires à la demande du maire de Vertus, en vue d'une diffusion sur tout le canton.

Il présente l'état des lieux du site et les premières orientations de gestion au moyen du document de synthèse joint en annexe. Il souligne que le site des carrières souterraines de Vertus est le plus important de la Marne en période d'hibernation et constitue un site majeur en Champagne-Ardenne.

Il déplore les phénomènes de vandalisme constatés jusqu'à ce jour. Ainsi à titre d'exemple, les cadenas des grilles doivent être changés tous les ans.

M. Olivier demande si des réunions sont prévues pour améliorer l'information, en complément de la distribution de la plaquette « Infosites ». M. Bécu précise que cela n'est pas envisagé pour le moment.

M. Le Menn souhaitant savoir quelle est la population cible de l'information, M. Bécu indique que toute la population du canton est concernée.

M. Le Menn souligne la nécessité d'organiser des réunions d'information en complément de l'information écrite ainsi que l'intérêt d'associer d'autres médias (par exemple FR3).

M. Dhellemme propose également des réunions dans les écoles et collèges pour sensibiliser les jeunes.

Par ailleurs, M. Olivier souligne l'intérêt d'associer les représentants agricoles afin de définir un programme d'action sur les cultures environnantes. M. Bécu précise qu'il a déjà rencontré les agriculteurs concernés mais que ces parcelles sont en dehors du site Natura 2000. De ce fait, le bonus de 20 % n'est pas accordé.

M. Le Menn demande que les chasseurs soient également contactés. M. Bécu précise qu'il les a déjà rencontrés.

Concernant cet aspect « Communication », le point 3 du tableau intitulé « synthèse des orientations du DOCOB » joint en annexe, sera complété par l'organisation de réunions d'information et l'utilisation d'autres supports d'information, destinés à atteindre le maximum d'habitants et notamment les scolaires.

Par ailleurs, des remarques sont formulées concernant le suivi du site. Le document joint en annexe prévoit en effet une évaluation annuelle et/ou tous les six ans de la gestion.

Or, il apparaît nécessaire de procéder à un suivi annuel des actions, qui sera couronné, au bout de six ans, par une évaluation globale de la gestion par rapport aux objectifs initiaux de gestion. Les orientations du DOCOB seront complétées en ce sens.

Concernant l'évolution des populations (tableau joint au présent compte rendu), M. Olivier fait remarquer que la population du Petit Rhinolophe a « explosé » et il craint que cette espèce prenne la place du Grand Murin.

M. Bécu précise qu'il n'y a pas de compétition entre les espèces et M. Belnot fait remarquer qu'elles n'occupent pas le même secteur dans les grottes. Elles se positionnent en fonction de l'humidité et de la ventilation.

M. Le Menn conclut la réunion en soulignant que les remarques les plus importantes concernent la communication. Elle seront transmises à M. Perrot afin qu'il puisse faire part également de son avis.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue en octobre/novembre 2003, afin de valider le document d'objectifs, ainsi que le plan d'action accompagné d'une évaluation financière. Un projet sera diffusé aux membres du comité avant la réunion.

Le président,

Bernard Le Menn